

AMURE



CENTRE DE DROIT ET D'ECONOMIE DE LA MER

LES PUBLICATIONS AMURE



SÉRIE RAPPORT

N° R-32-2013

Etat des lieux des secteurs pêche et aquaculture et
de la consommation des produits aquatiques.

Approche nationale (France) et régionale (Bretagne).

Meunier M.*, Daurès F.**, Girard S.**

* Université de Brest, UMR_M101 AMURE

** IFREMER, Département RBE, Unité d'Economie Maritime, UMR_M101 AMURE

R
A
P
P
O
R
T

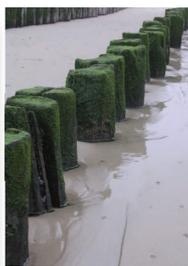
Ifremer



INSTITUT
UNIVERSITAIRE
EUROPÉEN
DE LA MER

www.umar-amure.fr

ISSN 1951-6428
Publications électroniques Amure
Série Rapport
www.umr-amure.fr



Etat des lieux des secteurs pêche et aquaculture et de la consommation des produits aquatiques

Approche nationale (France) et régionale (Bretagne)

*Meunier M. *, Daurès F. **, Girard S. ***

** Université de Brest, UMR_M101 AMURE*

*** IFREMER, Département RBE, Unité d'Economie Maritime, UMR_M101 AMURE*

04 juillet 2013

Pour citer ce document :

Meunier M., Daurès F., Girard S. (2013) [en ligne] « *Etat des lieux des secteurs pêche et aquaculture et de la consommation des produits aquatiques. Approche nationale (France) et régionale (Bretagne)* », Publications électroniques Amure, Série Rapports R-32-2013, 41p. Disponible : http://www.umr-amure.fr/electro_rap_amure/R_32_2013.pdf (Consulté le jj.mm.aaaa*)

* Indiquez la date à laquelle vous avez consulté le document en ligne

Sommaire

Index des figures et tableaux	4
A. Sources de données	6
B. Etat des lieux	8
1. La production.....	8
1.1. La pêche.....	8
1.2. L'aquaculture.....	16
2. Echanges commerciaux	19
3. Consommation	21
4. Les autres secteurs	24
4.1. Les halles à marée	25
4.2. Le mareyage	25
4.3. L'industrie de transformation	26
C. Enjeux et perspectives.....	29
1. Les enjeux du secteur pêche	29
1.1. Gestion des stocks	29
1.2. La question énergétique.....	31
2. Les enjeux du secteur aquacole	33
2.1. La surmortalité des jeunes huitres	34
2.2. Enjeux environnementaux et sanitaires.....	35
2.3. Autres enjeux.....	35
3. Les autres secteurs	36
3.1. Les macro-algues	36
3.2. Les co-produits	37
3.3. Les autres pistes de valorisation	37
D. Références.....	38
Références bibliographiques	38
Références numériques.....	40
Annexe A : Le secteur pêche	41

Index des figures et tableaux

Figure 1 : Place de la France à l'échelle européenne en quantité et en valeur	9
Figure 2 : Répartition des navires selon leur rayon d'action en 2010.....	10
Figure 3 : Degré de polyvalence de navires de MNMA en 2010	11
Figure 4 : Flottes présentes sur la façade Mer du Nord - Manche – Atlantique en 2010	11
Figure 5 : Flottes présentes sur la façade Méditerranée en 2010.....	12
Figure 6 : Evolution du nombre de navire et de la puissance motrice moyenne de 1983 à 2010.....	12
Figure 7 : Répartition des navires, marins et puissance par rayon d'action en Bretagne en 2010.....	14
Figure 8 : Flottes présentes en Bretagne Nord et Bretagne Sud en 2010	15
Figure 9 : Evolution de l'approvisionnement du marché français.....	20
Figure 10 : Répartition des espèces les plus échangées en 2010.....	21
Figure 11 : Evolution de la consommation française de produits de la mer.....	22
Figure 12 : Marché français des 22 espèces principales en 2010	23
Figure 13 : Synthèse de la filière des produits aquatiques	27
Figure 14 : La Bretagne dans la filière des produits aquatiques	28
Figure 15 : Evolution du prix moyen courant du gasoil (HTT) de 1998 à 2012	32
Figure 16 : Répartition du chiffre d'affaires des flottes de l'observatoire breton en 2010	32
Tableau 1 : Chiffres clés de la flotte française en 2010.....	9
Tableau 2 : Chiffres clés et caractéristiques du navire moyen par façade en 2010.....	10
Tableau 3 : Ventes en halles à marée en France en 2010.....	13
Tableau 4 : Chiffres clés de la flotte bretonne en 2010	14
Tableau 5 : Ventes en halles à marée des navires immatriculés en Bretagne en 2010.....	16
Tableau 6 : Répartition des ventes pour la consommation de l'aquaculture française en 2009.....	17
Tableau 7 : Chiffres d'affaires, nombre d'entreprises et emplois du secteur aquacole en 2009	17
Tableau 8 : La conchyliculture en France métropolitaine en 2009	18
Tableau 9 : La conchyliculture bretonne en 2009	19
Tableau 10 : Ventes annuelles déclarées par halles à marées	25

La filière des produits aquatiques est au centre d'importants enjeux environnementaux, alimentaires et socio-économiques (FAO 2012). Vaste et complexe, cette filière regroupe de nombreux acteurs qui interviennent à divers niveaux : capture ou élevage des poissons, coquillages et crustacés, transformation, commercialisation mais aussi en amont pour la gestion des ressources halieutiques (Annexe A, pour le secteur de la pêche).

Au niveau production, on distingue deux secteurs : la pêche et l'aquaculture. Ces deux secteurs sont très diversifiés et non homogènes. La pêche se divise en pêche côtière, pêche hauturière et pêche thonière pour produire de la pêche fraîche et de la pêche congelée. L'aquaculture se divise en conchyliculture (ostréiculture, mytiliculture et cultures d'autres coquillages) et pisciculture (marine ou continentale). Les produits aquatiques peuvent être vendus directement au consommateur, ou passer par le secteur du mareyage, par celui de la transformation ; ils peuvent aussi être exportés, ou provenir d'importations. Enfin, ils sont consommés sous forme de produits frais, de conserves, de produits traiteurs, surgelés ou non. On observe que les consommateurs ainsi que les secteurs de la transformation et de la distribution ont des préoccupations environnementales et cherchent à consommer et vendre des poissons provenant de pêcheries bien gérées et durables (Commission Européenne 2009). Les consommateurs et l'industrie de la transformation ainsi que la distribution peuvent jouer un rôle non négligeable dans la gestion des ressources halieutiques, en privilégiant les espèces dont les stocks sont évalués et durablement gérés, par exemple. En France comme dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne, l'organisation de la pêche et de l'aquaculture repose sur la politique commune des pêches (PCP). La nouvelle PCP, qui devrait entrer en jeu dès 2013, joue donc un rôle important dans l'avenir de la pêche française et européenne. Cette réforme devra permettre de mieux gérer les stocks halieutiques européens, d'assurer la viabilité écologique et économique de la pêche tout en prenant en considération l'importance de la filière des produits de la mer dans l'approvisionnement alimentaire et dans le tissu socio-économique de certaines zones littorales.

Actualisant un rapport sur la situation économique du secteur pêche en France datant de 2008 (Thébaud et al. 2008), ce présent rapport se propose de faire un état des lieux de la filière des produits de la mer en France depuis la production jusqu'à la consommation. Les secteurs situés en amont de la production, comme la construction et réparation navale, la fabrication de matériel de pêche, les centres de gestion etc... (Talidec et al. 2005) ne sont pas intégrés dans cette description. Parmi les secteurs situés entre le producteur et le consommateur, seul le mareyage et la transformation seront exposés.

La place de la Bretagne dans la filière des produits aquatiques est loin d'être négligeable. En 2010 elle représentait environ 30 % de la production nationale de pêche et d'aquaculture, en termes de quantité et valeur des ventes et également d'emplois (FranceAgriMer 2012; Agreste 2012). Cette filière est ancrée économiquement et socialement dans le territoire, ce qui entraîne un certain nombre de réflexions sur son avenir et sur la compétitivité du territoire. Ce présent rapport a été impulsé par une demande émanant du conseil économique social et environnemental de la région Bretagne dans le cadre de ses réflexions sur la compétitivité et l'internationalisation du système productif breton. Pour les différents secteurs la place de la Bretagne sera mise en évidence dans la mesure du possible, compte tenu des données disponibles.

A. Sources de données

La première étape de cet état des lieux de la filière des produits aquatiques consiste à recenser les informations les plus récentes possibles. Aucune donnée n'a été produite dans le cadre de ce rapport. Les données présentées ici sont datées de 2010, à l'exception des données du secteur aquacole qui dataient de 2009 au moment de la réalisation de ce rapport.

La filière des produits aquatiques est complexe et regroupe un grand nombre d'acteurs. Les sources de données sont donc multiples et hétérogènes. Les informations concernant la production, la commercialisation et la consommation des produits aquatiques proviennent d'organismes différents. La disponibilité des données est très différente selon l'échelle à laquelle on se place. Si les statistiques de production sont bien renseignées à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale, il est plus difficile, voire impossible, d'obtenir des informations régionalisées en ce qui concerne la commercialisation, le commerce extérieur et la consommation. Il existe également des différences entre les secteurs. Que l'on se place à l'échelle régionale ou à l'échelle nationale, la pêche est mieux couverte d'un point de vue statistique que l'aquaculture.

Concernant les données du secteur pêche, le Système d'informations halieutiques (SIH) développé par Ifremer est une source d'informations importante. C'est un réseau pérenne d'observation des ressources halieutiques et des usages associés. Le SIH intègre plusieurs types de données dans des synthèses annuelles (<http://sih.ifremer.fr/Publications/Syntheses/>). Des données administratives de la Direction maritime des pêches et de l'aquaculture (DPMA) sont utilisées. Elles concernent la flotte de pêche et armateurs inscrits au fichier FPC ainsi que la production. Ces informations sont complétées par des données concernant l'activité des flottilles et des données économiques récoltées directement par Ifremer via un réseau d'observateurs. En place depuis le début des années 2000, le SIH permet d'avoir une information précise à de multiples échelles (du territoire national au quartier maritime) et mise à jour régulièrement. La pérennité du dispositif d'observation des pêches au niveau français s'inscrit par ailleurs dans un cadre réglementaire européen, la Data Collection Framework (DCF), qui s'impose à tous les Etats membres côtiers de l'UE¹.

La pêche bretonne, qui tient une place importante à l'échelle nationale, est suivie par l'Observatoire économique régional des pêches de Bretagne. Cet observatoire permet de suivre annuellement les données comptables d'un échantillon de la flotte bretonne depuis 1993 (http://www.umr-amure.fr/pg_observation_donnees.php).

Comme la pêche, l'aquaculture est un secteur qui dépend sur le plan administratif de la DPMA, mais les moyens consacrés au suivi statistique de ce secteur ont été beaucoup plus limités. L'enquête Aquaculture réalisée par la DPMA fournit des données clés sur les secteurs piscicoles et conchylicoles, du point de vue du nombre d'entreprises et du nombre d'emplois, de leur répartition régionale, et aussi sur leurs niveaux d'activités en volume. Les données

¹ Règlement (CE) n° 199/2008 du Conseil du 25 février 2008 concernant l'établissement d'un cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche

d'activité en valeur n'ont été intégrées dans l'enquête qu'à partir de 2008, pour satisfaire aux exigences du nouveau règlement européen relatif aux statistiques aquacoles². La structure du secteur conchylicole, qui intègre la première mise en marché (fonction d'expédition assurée par les conchyliculteurs disposant d'un agrément sanitaire), a entraîné un suivi statistique à deux niveaux. Ce suivi distingue, d'une part, les ventes des éleveurs aux éleveurs-expéditeurs et, d'autre part, les ventes des éleveurs-expéditeurs destinées à la consommation humaine. C'est la deuxième catégorie de ventes qui est utilisée comme indicateur du volume de production nationale. Les volumes de production et de ventes pour la consommation ne coïncident pas en revanche au niveau régional, du fait de l'existence de transferts de coquillages entre régions conchylicoles avant l'expédition. Une autre difficulté dans le suivi de cette filière réside dans l'absence d'enquête régulière avant 2008 et de données infra-annuelles, en particulier l'absence d'observation des prix (à l'exception des prix à la consommation via le panel Kantar Worldpanel / FranceAgrimer).

Les secteurs de commercialisation, de transformation des produits de la mer, ainsi que les échanges extérieurs (importations, exportations) et la consommation nationale sont suivis par FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (<http://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture>).

² Règlement (CE) n° 762/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 9 juillet 2008 relatif à la communication de statistiques sur l'aquaculture par les États membres et abrogeant le règlement (CE) no 788/96 du Conseil

B. Etat des lieux

1. La production

Selon la FAO, la production mondiale de produits aquatiques s'élève à 148,5 millions de tonnes en 2010 pour une valeur totale de 217,5 milliards de dollars EU (FAO 2012). 88,6 millions de tonnes proviennent de la pêche et 59,9 millions de tonnes de l'aquaculture. Environ 86 % de la production totale est à destination de la consommation humaine, soit une offre annuelle moyenne de produits halieutiques de 18,6 kg par habitant.

En France en 2010, les ventes de produits aquatiques (tous types de production confondus) s'élèvent à 647 milliers de tonnes, pour 1 566 millions d'euros. La pêche représente 69 % des quantités vendues et 57 % de la valeur créée (Agreste 2012). Le reste est issu de l'aquaculture. Parmi les cinq espèces principales produites en France, on retrouve 3 espèces issues de l'aquaculture. L'huître occupe, en valeur, la première place des productions françaises, suivie par le thon, issu de la pêche, la moule, la truite et la sole, elle aussi issue de la pêche (FranceAgriMer 2012).

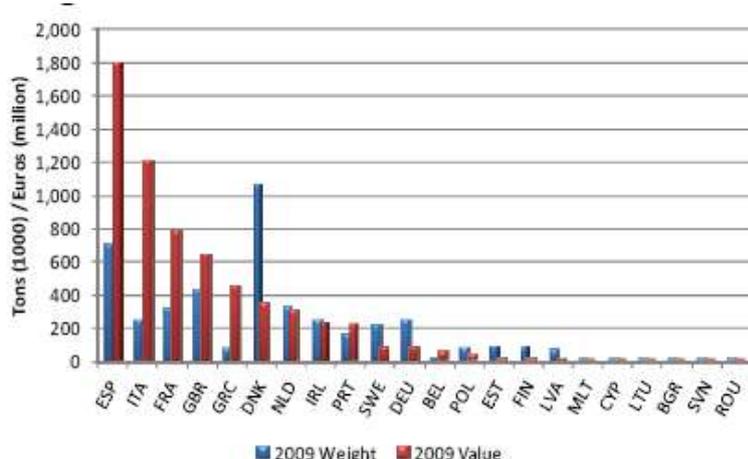
1.1. La pêche

En 2009 la flotte de pêche européenne comporte 85 702 navires pour une puissance totale de 6,82 millions de kilowatts (European Commission, Joint Research Centre, and Institute for the Protection and Security of the Citizen 2011). Entre 2002 et 2009, le nombre de navires a diminué de 4,9 %, tandis que la puissance totale a diminué de 6,5 %, et ce malgré l'ajout des flottes de pêche des nouveaux membres de l'Union Européenne en 2004 et 2007. Parallèlement, le nombre d'emplois à la pêche est en diminution depuis 2005 : il s'élève à 134 700 en 2009, soit une diminution de 8 % depuis 2005. On observe une grande disparité quant au nombre de pêcheurs entre les membres de l'UE : environ 35 000 pêcheurs en équivalent temps plein (ETP) en Espagne, 25 000 en Italie, 18 000 au Portugal et moins de 1 000 en Belgique, Roumanie, Malte... Les captures totales atteignent 3,6 millions de tonnes, pour une valeur totale de 4 339 millions d'euros en 2009.

1.1.1. En France

La France occupe une place majeure dans la pêche européenne : elle est 5^e en nombre de navires (derrière l'Italie, l'Espagne, le Portugal et le Royaume Uni), 4^e en nombre d'emplois ETP (derrière l'Espagne, l'Italie et le Portugal), 3^e en valeur débarquée (derrière l'Espagne et l'Italie) et 4^e en quantités débarquées (derrière L'Espagne, le Royaume Uni et le Danemark).

Figure 1 : Place de la France à l'échelle européenne en quantité et en valeur



Source : European Commission, Joint Research Centre, and Institute for the Protection and Security of the Citizen 2011

Structure et évolution de la flotte

Au 31 décembre 2010, la flotte de pêche française (métropole et départements d'outre-mer) compte 7 226 navires, dont 4 723 immatriculés en France métropolitaine (65 %), pour une puissance totale d'environ un million de kilowatts, dont 72 % en France métropolitaine (Leblond, Daurès, Berthou, et al. 2012).

Le nombre de marins embarqués en équivalents temps plein s'élève à 14 862 sur l'ensemble de la flotte française, et atteint 10 779 ETP si l'on ne considère que la métropole. Le nombre d'équivalents temps plein est une approximation à partir du nombre de marins présents à bord de chaque navire tout au long de l'année. Il faut noter qu'il existe une grande diversité des emplois dans la filière de la pêche, avec de nombreux emplois de courte durée ou à temps partiel. FranceAgriMer évalue le «nombre d'emplois de marins pêcheurs (de toutes nationalités) embarqués sur les navires français en 2010», quelle que soit leur durée d'embarquement, à 22 493 dont 19 594 en France métropolitaine (FranceAgriMer 2012).

Tableau 1 : Chiffres clés de la flotte française en 2010

	Nombre de navires	Puissance totale (kW)	Nombre de marins (ETP)	Production (T)	Valeur (M€)
France nationale	7 226	992 202	14 862	-	-
France métropolitaine	4 723	713 698	10 779	459 880	940

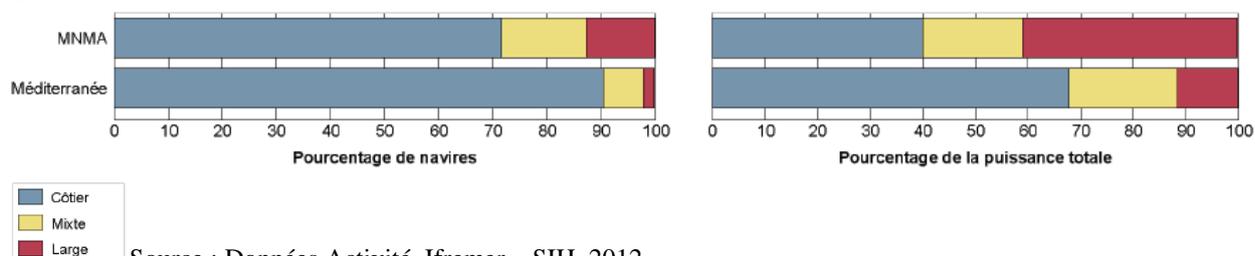
Source : Ifremer – SIH et FranceAgriMer, 2012

Compte tenu des différences importantes entre les flottes de pêche d'Outre-Mer et de France métropolitaine, ce rapport se concentrera uniquement sur la flotte de France métropolitaine.

La majorité des navires de la flotte métropolitaine mesure moins de 12 mètres : 3 749 navires de moins de 12 mètres (79 %), 938 navires compris entre 12 et 40 mètres (20 %) et 45 navires de plus de 40m (1 %).

Les navires côtiers, c'est-à-dire les navires ayant exercé plus de 75 % de leur temps d'activité dans les 12 milles, représentent environ 75 % de la flotte de pêche française, et un peu moins de 50 % de la puissance motrice totale. Ils sont répartis sur l'ensemble des façades françaises, de la Mer du Nord à la Méditerranée. On note que la majorité des navires exerçant au large sont immatriculés en Mer du Nord – Manche – Atlantique.

Figure 2 : Répartition des navires selon leur rayon d'action en 2010



Source : Données Activité, Ifremer – SIH, 2012

S'ils sont peu nombreux par rapport aux navires côtiers, les navires du large contribuent fortement à la production nationale et constituent un secteur particulier de la flotte française. Cette flotte du large est constituée de 270 chalutiers et 60 fileyeurs du large immatriculés dans les quartiers maritimes de Mer du Nord – Manche – Atlantique, de 40 senneurs dont 16 senneurs tropicaux immatriculés en Bretagne Sud (385 marins ETP) et 18 senneurs à thon rouge en Méditerranée (196 marins ETP). Ces navires contribuent fortement à la puissance totale de la flotte française. En Mer du Nord – Manche – Atlantique, les navires du large concentrent un peu plus de 40 % de la puissance totale de la flotte alors qu'en nombre ils ne représentent qu'un peu plus de 10 % de cette flotte.

Les façades Mer du Nord – Manche – Atlantique (MNMA) et Méditerranée se différencient au niveau des flottilles³ et techniques de pêche.

Tableau 2 : Chiffres clés et caractéristiques du navire moyen par façade en 2010

	Nombre de navires	Puissance totale (kW)	Nombre de marins	Longueur moyenne (m)	Puissance moyenne (kW)	Age moyen navire (ans)
Mer du Nord – Manche - Atlantique	3 178	567 718	8 520	11,8	179	23
Méditerranée	1 545	146 250	2 259	8,8	95	29

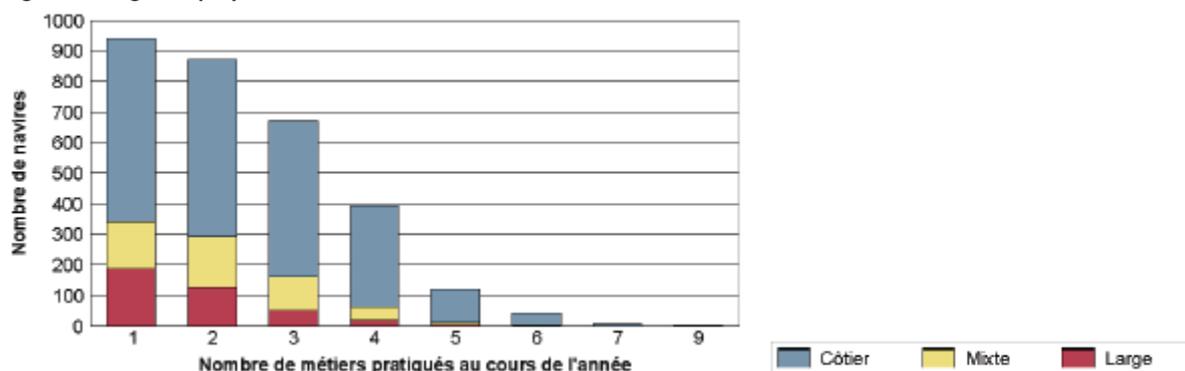
Source : Ifremer – SIH, 2012

En MNMA, il existe une grande diversité de flottilles et de techniques de pêche, associée à un degré de polyvalence assez élevé : le nombre moyen de métiers⁴ pratiqués par navire actif à la pêche est de 2,4. De nombreux navires combinent différents métiers tout au long de l'année : 29 % pratiquent 2 métiers, 22 % en pratiquent 3, 13 % en pratiquent 4 et 5 % en pratiquent plus de 4.

³ Une **flottille** est un groupe de navires qui partagent des caractéristiques similaires en termes techniques, de structure économique et d'activités de pêche durant une période donnée.

⁴ Le **métier** correspond à la mise en œuvre d'un engin de pêche sur une ou plusieurs espèces cibles sur une zone donnée pendant une période donnée

Figure 3 : Degré de polyvalence de navires de MNMA en 2010

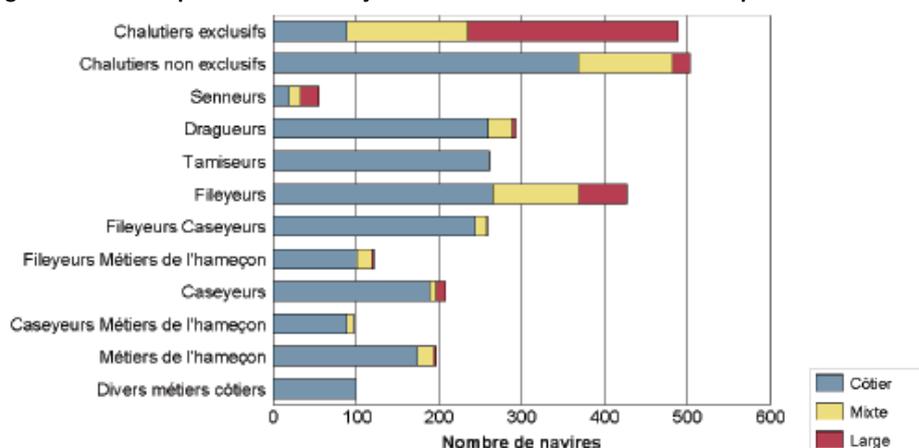


Source : Données Activité, Ifremer – SIH, 2012

Les métiers du chalut dominant sur cette façade. Ils sont pratiqués de manière exclusive tout au long de l'année ou en combinaison avec d'autres engins (dormants ou traînants). Ils sont suivis par les métiers du filet, pratiqués soit de manière exclusive au cours de l'année soit en combinaison ou en alternance avec d'autres engins dormants.

Les navires côtiers représentent 72 % de la flotte de la façade MNMA, alors que les navires du large n'en représentent que 13 %.

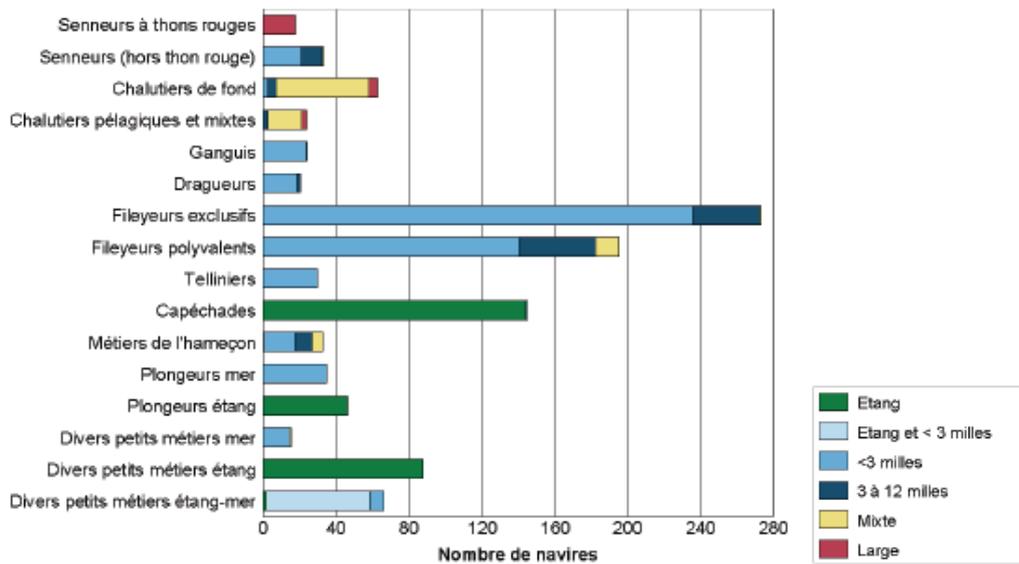
Figure 4 : Flottes présentes sur la façade Mer du Nord - Manche – Atlantique en 2010



Source : Données Activité, Ifremer – SIH, 2012

En Méditerranée le nombre moyen de métiers pratiqués par navire en 2010 s'élève à 2,6. Les métiers du filet dominent la pêche méditerranéenne, mais on observe également des métiers spécifiques pratiqués en étang (capéchades, plongeurs en étang, divers petits métiers d'étang...). Les navires côtiers et ceux qui pêchent en étang représentent 91 % de la flotte méditerranéenne. Les navires du large sont peu nombreux (2 % de la flotte) et se concentrent exclusivement dans les flottilles de chalutiers et de senneurs à thon rouge.

Figure 5 : Flottes présentes sur la façade Méditerranée en 2010

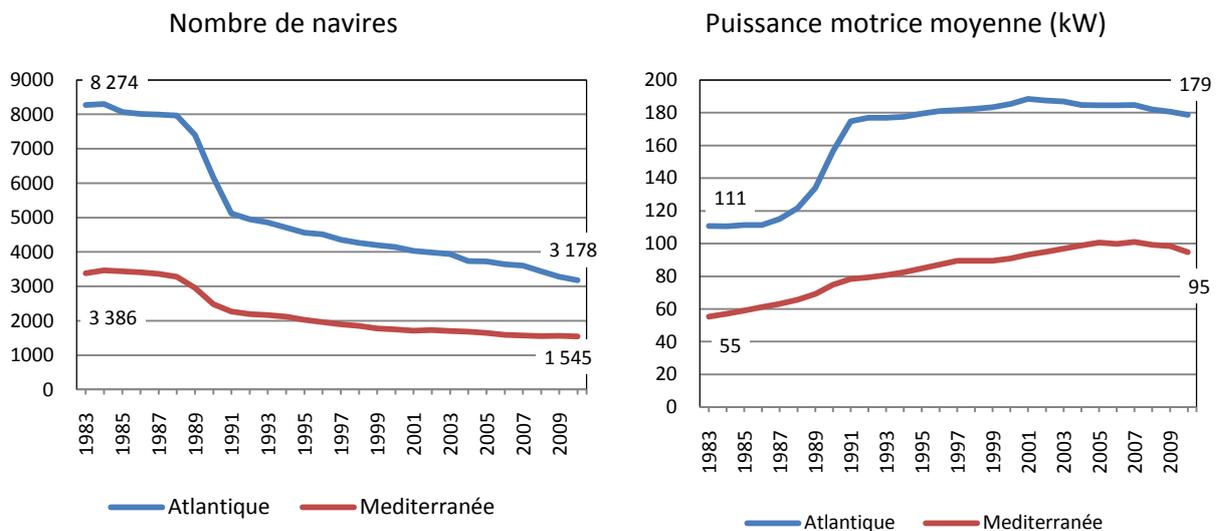


Source : Données Activité, Ifremer – SIH, 2012

De 1983 à 2010, l'effectif de la flotte de pêche de France métropolitaine a diminué de 60 % (de 11 660 navires à 4 723), alors que la puissance motrice moyenne par navire a augmenté de 38 % (de 94,7 à 151,5 kW par navire).

Cette évolution s'est faite en deux phases distinctes. Entre 1988 et 1991, le nombre de navires a chuté très fortement (- 37,7 %), pendant que la puissance motrice moyenne augmentait tout aussi fortement (+ 34,3 %). Depuis 1991, le nombre de navires continue de diminuer lentement mais de manière constante, avec une évolution annuelle moyenne de - 2,3 % entre 1991 et 2010. Sur cette même période, la puissance motrice moyenne s'est stabilisée et n'a augmenté que de 4,2 %. Parallèlement à la diminution du nombre de navires, le nombre d'emplois a chuté de 51 % entre 1990 et 2010, passant de 22 110 à 10 779 ETP en France métropolitaine.

Figure 6 : Evolution du nombre de navire et de la puissance motrice moyenne de 1983 à 2010



Source : Ifremer – SIH, 2012

Débarquements

En 2010, les ventes des navires de pêche professionnelle immatriculés en France métropolitaine atteignent 940 millions d'euros pour 459 880 tonnes débarquées (FranceAgriMer 2012). Ces chiffres correspondent à l'ensemble des débarquements officiels des navires de pêche fraîche et de pêche congelée français (hors algues). Ils comprennent les ventes en halles à marée, les ventes directes, les ventes à l'industrie de transformation et les ventes à l'exportation. Les quantités vendues sont exprimées en équivalent poids vifs.

Il est important de garder à l'esprit qu'une partie des débarquements échappent aux statistiques officielles⁵. Même si les données de ventes en halles à marée ne représentent pas l'ensemble des ventes des navires de pêche (on considère qu'en 2011, 64 % des navires français ont déclaré des ventes en halles à marée), elles constituent une source d'information importante pour le suivi précis de la nature des débarquements (FranceAgriMer 2011a). En 2010, les ventes en halles à marée représentent 42 % en quantité et 60 % en valeur des débarquements totaux de pêche fraîche et pêche congelée (FranceAgriMer 2012).

57 % de la valeur totale des ventes en criées en 2010 provient des chalutiers exclusifs qui ont vendu 107 139 tonnes pour une valeur approchant les 300 millions d'euros. Les fileyeurs contribuent à 13 % des ventes en valeur (71 millions d'euros pour 11 904 tonnes) et les chalutiers non exclusifs à 12 % (64 millions d'euros pour 24 598 tonnes).

Les cinq premières espèces débarquées en halles à marée contribuent à 42 % des ventes totales en halles à marée. Ces espèces sont la sole, la baudroie, le bar, la langoustine et la coquille saint jacques. L'ajout de la sardine au tableau est dû à sa forte domination des ventes en quantité.

Tableau 3 : Ventes en halles à marée en France en 2010 (total toutes espèces et 5 premières espèces)

Espèce	Rang	Valeur (k€)	Quantité (T)	Prix moyen (€/kg)	Principales flottilles
TOTAL		566 793	192 758	2,94	
dont :					
Sole	1	65 126	5 398	10,07	Fileyeurs et chalutiers
Baudroie	2	62 846	11 449	5,49	Chalutiers et fileyeurs
Bar	3	40 074	4 213	9,51	Chalutiers, Hameçon, fileyeurs
Langoustine	4	36 968	4 038	9,15	Chalutiers
Coquille St Jacques	5	31 725	13 896	2,28	Chalutiers et dragueurs
Sardine	14	9 471	15 691	0,60	Senneurs (bolincheurs) et chalutiers

Source : FranceAgriMer, Bilan halles à marée 2010, d'après source SIH, DPMA pour les flottilles

⁵ On estime que 30 % des navires (majoritairement des navires de petite taille) ne déclarent pas de manière régulière de ventes en halle à marée (Leblond et al. 2010, p22.).

La part de la pêche fraîche dans la production totale française est largement supérieure à celle de la pêche congelée. Considérant les ventes totales des bateaux français en 2010 (ventes en halles à marée, ventes directes, ventes à l'industrie de transformation et ventes à l'exportation), la production de la pêche fraîche française atteint 743 millions d'euros (79 % de la valeur totale) et 303 521 tonnes (66 % de la production totale) (FranceAgriMer 2012).

Pêche fraîche et congelée confondues, l'espèce dominante est le thon, tant en valeur (159 millions d'euros) qu'en quantité (109 117 tonnes). Viennent ensuite, classées en valeurs, la sole, la baudroie, la coquille saint Jacques et le bar.

1.1.2. En Bretagne

La Bretagne s'étale sur 13 quartiers maritimes, de Saint-Malo à Vannes. Cette région occupe une place majeure et représente globalement 30 % de la pêche française, en nombre de navires, d'emplois et en production (quantité et valeur). Tous les types de pêche sont représentés dans la région, avec des spécificités Nord – Sud bien marquées.

Structure et évolution de la flotte

Au 31 décembre 2010, la flotte de pêche bretonne représente 29 % de la flotte de pêche française métropolitaine en nombre de navires, 27 % de la puissance totale française et 25 % de l'emploi à la pêche français en ETP (Leblond, Daurès, Merrien, et al. 2012).

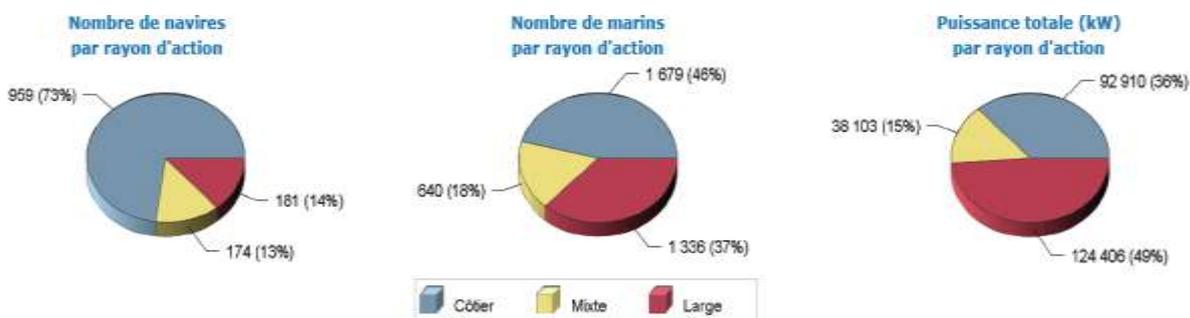
Tableau 4 : Chiffres clés de la flotte bretonne en 2010

Nombre de navires	Puissance totale (kW)	Nombre de marins ETP	Production (T)	Valeur (M€)
1 356	262 903	3 656	144 428	297

Source : Ifremer – SIH et FranceAgrimer, 2012

La flotte bretonne est très diversifiée. On y trouve des navires côtiers, des navires opérant au large et des navires mixtes qui diversifient leur activité entre le large et la côte au long de l'année.

Figure 7 : Répartition des navires, marins et puissance par rayon d'action en Bretagne en 2010



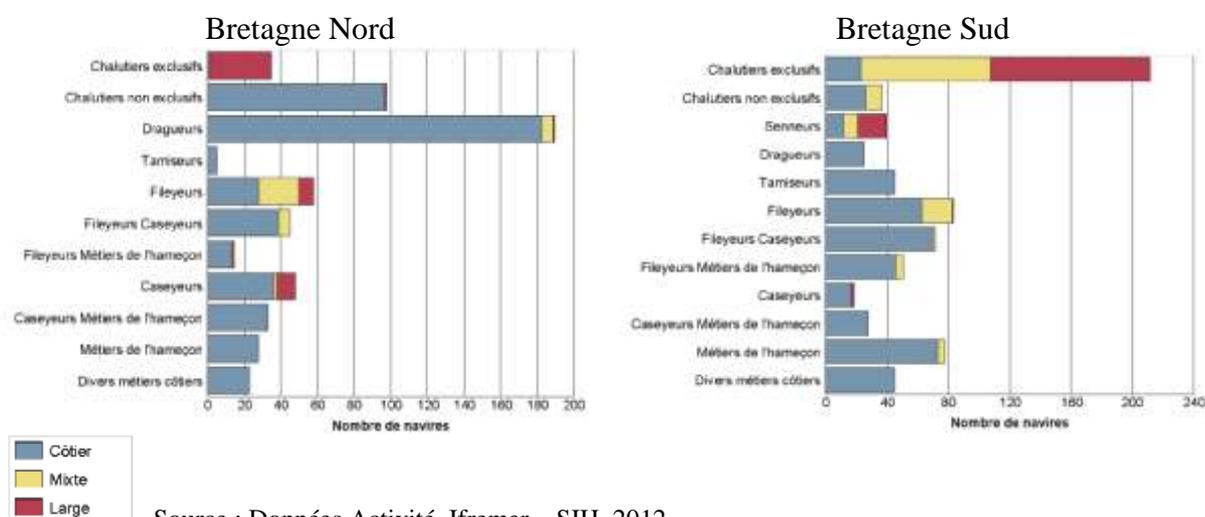
Source : Données Activité, Ifremer – SIH, 2012

Les navires de moins de 12 mètres représentent 73 % de la flotte bretonne, ceux compris entre 12 et 40 mètres 25 % et les plus de 40 mètres 2 %.

On peut distinguer deux sous-régions qui diffèrent du point de vue de leurs flottilles de pêche : la Bretagne Nord, de Saint-Malo à Camaret, et la Bretagne Sud, de Douarnenez à Vannes.

En Bretagne Nord sont immatriculés 602 navires, qui emploient 1 457 ETP (Miossec et al. 2012). Cette sous-région est caractérisée par une domination de la flottille des dragueurs, et par la présence de caseyeurs. En Bretagne Sud, on compte 754 navires et 2 198 emplois ETP (Raguénes et al. 2012). Les chalutiers et les fileyeurs dominent. Le navire moyen de Bretagne Sud est plus grand et plus puissant que celui de Bretagne Nord : il mesure 13,1 m et affiche une puissance de 236kW, contre 10,8 m et 141 kW en Bretagne Nord. Les navires évoluant au large, essentiellement des chalutiers exclusifs et des senneurs (pêche thonière tropicale immatriculée à Concarneau), sont plus nombreux en Bretagne Sud qu'en Bretagne Nord.

Figure 8 : Flottilles présentes en Bretagne Nord et Bretagne Sud en 2010



Comme à l'échelle nationale, l'effectif de la flotte bretonne a fortement diminué ces dernières années. Entre 1983 et 2010, la flotte bretonne a perdu 62 % de ses navires alors que la puissance moyenne par navire a augmenté de 33 %. La diminution du nombre de navires s'accompagne d'une forte diminution du nombre d'emplois à la pêche : de 1990 à 2010, le nombre d'emplois ETP a diminué de 61 %, passant de 9 366 à 3 655.

Débarquements

En 2010, les ventes totales de pêche fraîche et pêche congelée en Bretagne (ventes en halles à marée, ventes directes et ventes à l'industrie de transformation) s'élèvent à 144 428 tonnes (31 % du total français) et 297 millions d'euros (32 % des ventes françaises), d'après FranceAgriMer (FranceAgriMer 2012). La Bretagne est la première région en termes de ventes de pêche fraîche et congelée, tant en valeur qu'en quantité, devant la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et le Nord – Pas-de-Calais / Picardie.

Les ventes en halles à marée des navires immatriculés en Bretagne représentent la moitié des ventes nationales. Dans les cinq premières espèces vendues en Bretagne, on retrouve 4 des cinq espèces les plus vendues en France (la sole, la baudroie, la langoustine et la coquille

Saint Jacques). Le prix moyen observé est de 4 €, contre 3 € à l'échelle nationale. Cette différence est liée aux types d'espèces vendues. Pour une même espèce, les prix moyens bretons ne sont pas plus élevés que les prix moyens nationaux.

Tableau 5 : Ventes en halles à marée des navires immatriculés en Bretagne en 2010 (total toutes espèces et 5 premières espèces)

Espèce	Rang	Rang nationale	Valeur (k€)	% national	Quantité (T)	% national	Prix moyen (€/kg)
TOTAL			262 044	46	97 330	50	4,09
dont :							
Baudroie	1	2	51 020	82	9 512	83	5,36
Langoustine	2	4	31 560	85	3 509	87	8,99
Coquille St Jacques	3	5	16 726	53	7 959	57	2,1
Saint Pierre	4	9	12 049	73	1 170	74	10,29
Sole	5	1	11 636	18	899	17	12,94
Sardine	10	14	6 552	69	13 596	87	0,48

Source : Données Ventes, RIC - DPMA

Comme pour les données nationales, il convient de noter que seuls les produits de la mer dont les ventes sont déclarées en halles à marée sont ici considérés. Une partie non négligeable de la production bretonne n'est pas comptabilisée dans les statistiques issues des halles à marée, notamment les débarquements de thon tropical.

1.2. L'aquaculture

Le secteur de l'aquaculture comprend la conchyliculture (ostréiculture, mytiliculture et culture d'autres coquillages), la pisciculture marine et la pisciculture continentale, qui regroupe la salmoniculture, l'élevage d'esturgeons et la pisciculture d'étang. Alors que la grande majorité des productions aquacoles françaises est destinée à alimenter les marchés à la consommation, la salmoniculture a diversifié ses débouchés en produisant également en vue du repeuplement et de la pêche de loisir. La production aquacole française est estimée sur la base de ces différentes ventes finales à 234 milliers de tonnes pour une valeur de 699 millions d'euros en 2009 (enquête aquaculture DPMA 2009). Ces chiffres placent la France en deuxième position à l'échelle européenne, derrière l'Espagne et devant le Royaume Uni, en termes de quantité. La France arrive en revanche en première position devant le Royaume Uni et l'Italie, en termes de valeur (Commission Européenne 2012).

La production de coquillages prédomine au sein de l'aquaculture française. En 2009, les ventes pour la consommation d'huîtres ont atteint près de 100 milliers de tonnes, dont 99% d'huîtres creuses. On peut considérer que les résultats de l'ostréiculture en 2009 n'ont pas encore été fortement impactés par la crise des surmortalités de juvéniles qui a débuté en 2008.

Tableau 6 : Répartition des ventes pour la consommation de l'aquaculture française en 2009 (inclus ventes pour le repeuplement et pour la pêche de loisir)

	Volume (T)	Valeur (M€)	Répartition de la valeur
Conchyliculture	186 298	519,6	74,3 %
- huitres	97 720	344,8	49,3 %
- moules	83 044	149,7	21,4 %
- autres (coques, palourdes)	5 534	25,1	3,6 %
Pisciculture marine	5 809	38,9	5,6 %
- bar, daurade, maigre	4 560	29,9	4,3 %
- autres (turbot, saumon)	1 249	9	1,3 %
Pisciculture continentale	42 068	140,6	20,1 %
- truites et autres salmonidés	33 809	115,4	16,5 %
- esturgeons (chair + caviar)	259	11,2	1,6 %
- poissons d'étang	8 000	14	2 %
TOTAL	234 175	699	100 %

Source : Enquête Aquaculture 2009 – DPMA / BSPA

Les données de chiffres d'affaires et d'emplois du secteur aquacole intègrent les activités d'écloseries de poissons et de coquillages et les ventes de naissain de captage naturel. Par ailleurs, pour le secteur conchylicole, elles résultent à la fois de l'activité d'élevage et de l'activité d'expédition, réalisée par des entreprises agréées sur le plan sanitaire pour vendre à destination de la consommation. Cela accroît d'autant le poids économique de la conchyliculture au sein de l'aquaculture, ce secteur représentant à lui seul 78 % du chiffre d'affaires et 82 % des emplois aquacoles (en ETP).

Tableau 7 : Chiffres d'affaires, nombre d'entreprises et emplois du secteur aquacole⁶ en 2009

	Chiffre d'affaires (M€)	% CA total	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	% emplois totaux
Conchyliculture	704	78	2 952	9 553	82
Pisciculture continentale	144	16	431	1 539	13
Pisciculture marine	54	6	35	521	5
TOTAL	902	100	3 418	11 613	100

Source : Enquête aquaculture DPMA 2009

1.2.1. La conchyliculture en France

En 2009 on compte en France métropolitaine 2 952 entreprises conchylicoles, dont 2 108 pratiquant des ventes à destination de la consommation (ce chiffre correspondant globalement au nombre d'entreprises disposant d'un agrément sanitaire pour l'expédition) et 9 553 emplois ETP (17 824 personnes). L'ensemble des emplois conchylicoles se répartissent en 8 507 emplois permanents ETP (9 520 personnes) et 1 046 emplois saisonniers ETP (8 304 personnes) (Enquête DPMA / BSPA 2009).

⁶ En incluant les ventes vers d'autres producteurs, à destination de la consommation, pour le repeuplement et la pêche de loisir, ainsi que la production de juvéniles

En additionnant ventes pour la consommation, ventes entre producteurs et ventes de juvéniles (issues d'écloseries, de nurseries ou de captage naturel), on estime le chiffre d'affaires du secteur conchylicole pour l'année 2009 à un peu plus de 700 millions d'euros. En 2009, ce chiffre d'affaires était dépendant à 66 % des huîtres (contre 69 % en 2008), à 28 % des moules et seulement à 6 % des autres coquillages (palourdes, coques...). L'ostréiculture reste prédominante au niveau national, même si son importance risque de diminuer à court terme du fait de la crise des mortalités des jeunes huîtres. Cette crise souligne encore davantage le besoin de diversification des productions conchylicoles.

Tableau 8 : La conchyliculture en France métropolitaine en 2009

Espèce	Ventes entre producteurs		Ventes pour la consommation		Chiffre d'affaires total* (millions d'€)
	tonnes	millions d'€	tonnes	millions d'€	
Huître	50 221	106,9	97 720	344,8	467,7
Moule	26 672	44,6	83 044	149,7	197
Divers coquillages	3 226	13,4	5 534	25,1	38,9
TOTAL	80 118	164,9	186 298	519,6	703,6

Source : Enquête DPMA / BSPA 2009

* Le chiffre d'affaires global correspond à l'addition des ventes entre producteurs, des ventes à la consommation et des ventes de juvéniles.

1.2.2. La conchyliculture en Bretagne

La contribution de la région Bretagne à la conchyliculture française est évaluée au regard des différents indicateurs présentés (ventes pour la consommation, entreprises et emplois, chiffre d'affaires).

Par rapport à l'indicateur ventes à destination de la consommation, la Bretagne a contribué en 2009 à 43 % des ventes nationales de moules, à 34 % des ventes de divers coquillages, et à 22 % des ventes d'huîtres en valeur (Enquête DPMA / BSPA 2009). Tous coquillages confondus, la région Bretagne représentait 31 % de la valeur des ventes nationales en 2009.

Du point de vue de l'indicateur emploi, en 2009 la Bretagne comptait 667 entreprises de conchyliculture (23 % de la population nationale) et 2 536 emplois ETP (27 % de l'emploi national). L'écart entre ces deux pourcentages montre que les entreprises bretonnes sont un peu plus grandes que la moyenne nationale. Cette approche régionale masque toutefois les disparités entre le nord et le sud de la Bretagne : les entreprises du nord sont de taille nettement supérieure à la moyenne nationale (4,8 contre 3,2 emplois ETP), alors que les entreprises de Bretagne Sud sont de taille similaire (Enquête DPMA / BSPA 2009).

Tableau 9 : La conchyliculture bretonne en 2009

Espèce	Ventes entre producteurs		Ventes pour la consommation		Chiffre d'affaires total (millions d'€)	% CA national
	tonnes	millions d'€	tonnes	millions d'€		
Huître	19 221	41,6	21 298	75,5	117	25
Moule	10 243	18	35 890	70	88	45
Divers coquillages⁷	572	3	1 872	13	16	41
TOTAL	30 036	62,6	59 060	158,5	221	32

Source : Enquête DPMA / BSPA 2009

Le chiffre d'affaires de la conchyliculture bretonne est évalué à 221 millions d'euros, soit 32 % du chiffre d'affaires national de ce secteur. Si l'on considère seulement la mytiliculture, la part de la Bretagne est plus importante, puisqu'elle atteint 45 % du chiffre d'affaires national (contre 25 % pour l'ostréiculture). Rappelons par ailleurs que la Bretagne est la première région mytilicole française.

La conchyliculture bretonne est par conséquent moins dépendante de l'ostréiculture que la conchyliculture dans les autres régions. En 2009, son chiffre d'affaires provenait à 53% de l'ostréiculture et à 40% de la mytiliculture, contre respectivement 73% et 23% dans les autres régions conchylicoles.

La répartition géographique de la conchyliculture bretonne n'est pas uniforme, notamment au regard de la mytiliculture qui est plus concentrée en Bretagne Nord, avec un chiffre d'affaires global de 65 millions d'euros contre 24 millions d'euros en Bretagne Sud. Les disparités intra-régionales sont moins fortes dans le cas de l'ostréiculture, avec un chiffre d'affaires de 48 millions d'euros en Bretagne Nord et de 69 millions d'euros en Bretagne Sud.

2. Echanges commerciaux

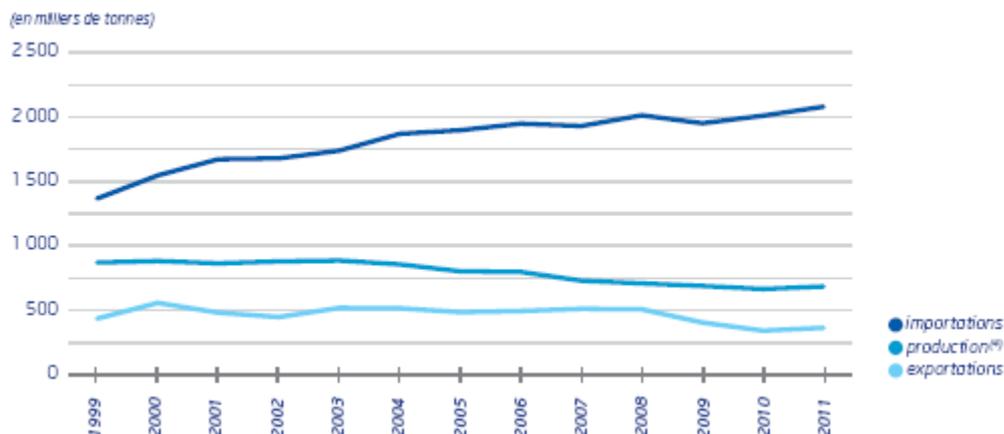
Le 21 mai 2012, une dépêche de l'AFP annonçait qu'il n'y aurait « plus rien sur les étals lundi (21 mai) si on ne consommait que des poissons français » (AFP 2012a). Derrière ce titre accrocheur et provocateur, qui a été repris par de nombreux journaux et fait réagir le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (AFP 2012b), se trouve un rapport établi par la New Economic Foundation et Ocean2012, une alliance d'ONG (NEF and Ocean2012 2012). Les auteurs calculent le jour de l'année où un pays n'est plus auto-suffisant en faisant le lien entre consommation, prises des pêches en eaux nationales et européennes (compte tenu des quotas de production sur certaines espèces) et en ajoutant les produits de l'aquaculture. Le « jour de dépendance à l'égard du poisson » est calculé en multipliant le niveau d'autosuffisance par 365. Si l'on trouve encore du poisson français après le 21 mai, il

⁷ Les ventes à la consommation (et donc le CA global) pour les «Autres coquillages» sont légèrement sous-estimées car on ne prend pas en compte les données des entreprises d'Île et Vilaine (regroupées avec les entreprises Normandes dans l'enquête Aquaculture de la DPMA pour des raisons de secret statistique)

est certain que la France est loin d'être autosuffisante et qu'elle importe des produits aquatiques bien plus qu'elle n'en exporte tout au long de l'année.

L'évolution du bilan d'approvisionnement du marché français en produits de la mer met en évidence que la hausse de la consommation française de produits aquatiques ces dernières années a été essentiellement couverte par l'évolution des importations.

Figure 9 : Evolution de l'approvisionnement du marché français (en poids vif)



Source : FranceAgriMer, Chiffres clés 2012

En 2010, la France (DOM inclus) a importé 1,1 million de tonnes (poids net) de produits de la mer à destination de la consommation humaine, pour une valeur de 4,4 milliards d'euros. Parallèlement, elle a exporté quasiment 339 300 tonnes pour une valeur de 1,2 milliards d'euros, soit un déficit de 800 500 tonnes et de 3,3 milliards d'euros (FranceAgriMer 2011b). Les importations françaises sont en nette augmentation. Entre 1997 et 2010, les quantités importées ont augmenté de 41 % tandis que les quantités exportées diminuaient de 8 %, augmentant le déficit de 53 %.

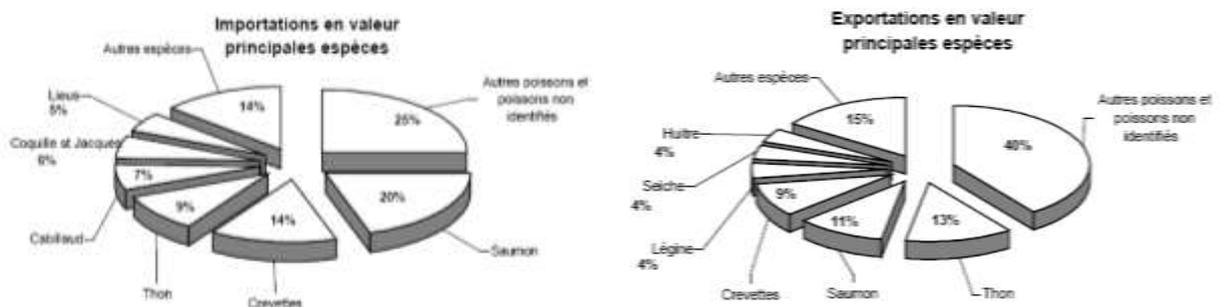
La Norvège est le principal pays fournisseur de produits de la mer (y compris farines, graisses et huiles, algues et poissons d'ornement). 122 500 tonnes (poids net) pour une valeur de 600 millions d'euros ont été importées de ce pays en 2010. Viennent ensuite trois pays européens : le Royaume Uni, l'Espagne et les Pays-Bas ; et en cinquième position les Etats-Unis. Les principaux pays destinataires des exportations françaises appartiennent à l'Union Européenne. On trouve en tête l'Italie, suivie de l'Espagne, de la Belgique, de l'Allemagne et du Royaume uni (FranceAgriMer 2011b).

Le saumon, qui provient majoritairement de Norvège et du Royaume Uni, est l'espèce la plus importée en valeur. Viennent ensuite les crevettes (en provenance de l'Equateur, de Thaïlande, de Madagascar, d'Inde...) et le thon (en provenance d'Espagne, de Côte d'Ivoire, des Seychelles, d'Equateur...). On retrouve les mêmes espèces au niveau des exportations mais dans un autre ordre, puisque le thon est premier en termes de valeur exportée (à destination de l'Espagne, de l'Italie, des Seychelles, de l'Ile Maurice...), suivi par le saumon (principalement à destination de la Belgique et de l'Italie) et les crevettes (à destination de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Royaume-Uni...). Dans le cas du saumon et des crevettes, il s'agit de ré-exportation, la production française de ces espèces étant très faible.

Le cas du thon est différent. Si on analyse la balance commerciale de cette espèce, on constate que les importations de thon concernent le thon sous forme de longes et de conserves (avec un balance négative de 320 millions d’euros) alors que les exportations concernent le thon congelé produit par la pêche thonière tropicale (avec une balance positive de 52 millions d’euros) (FranceAgriMer 2011b).

Si l’on raisonne en termes d’importations nettes, les espèces les plus déficitaires pour la balance commerciale française en 2010 sont le saumon avec un déficit de 749 millions d’euros, suivi par les crevettes avec 523 millions d’euro de déficit, le cabillaud avec 277 millions d’euros, le thon avec 268 millions d’euros et les coquilles Saint Jacques avec 239 millions d’euros (FranceAgriMer 2011b).

Figure 10 : Répartition des espèces les plus échangées en 2010



Source : FranceAgriMer, Bilan commerce extérieur 2010

Les produits sont majoritairement importés vivants, frais, réfrigérés ou congelés. Ils sont en grande partie destinés à l’industrie de transformation. Seuls 23 % des produits aquatiques importés le sont sous forme de conserves, de produits salés, séchés ou fumés. Le rapport est semblable pour les produits exportés.

On peut dissocier deux grands types de consommation, présentant des enjeux très différents. D’un côté, la consommation de poissons de pêche, crustacés de pêche et d’huître consommés frais ; et de l’autre la consommation de poissons, coquillages et crustacés d’élevage ou de pêche congelée. Dans le premier cas, l’enjeu principal est d’assurer l’approvisionnement par une bonne gestion des stocks européens et des espaces côtiers français. Dans le second cas, l’approvisionnement de ces produits repose sur les importations. L’enjeu principal réside donc dans l’organisation du marché mondial et des réglementations sanitaires

3. Consommation

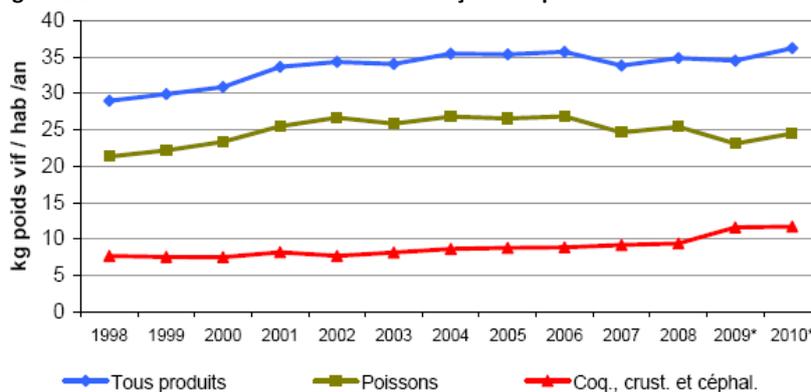
A l’échelle mondiale en 2007, les produits aquatiques représentaient 15,7 % des protéines d’origine animale, et 6,1 % de l’ensemble des protéines. La consommation annuelle par habitant est passée de 9,9 kg dans les années 60 à 18,4 kg en 2009 (FAO 2012). La consommation de poisson diffère beaucoup selon les continents et le type d’économie. Elle était ainsi de 9,5 kg dans les pays les moins avancés (et de 8,5 kg par habitant en Afrique) contre 28,7 kg par habitant dans les pays industrialisés en 2007 (FAO 2010).

La consommation des produits aquatiques par habitant en France est suivie par FranceAgriMer (FranceAgriMer 2011c). Elle peut être évaluée grâce au bilan d’approvisionnement, qui permet de calculer une consommation apparente à partir des données de production nationale, des exportations et des importations⁸, et après conversion de l’ensemble des données en poids vif. Cette estimation concerne l’ensemble de la population française, y compris les départements d’outre-mer, soit 65 millions de personnes en 2011 d’après l’Insee.

La consommation de produits aquatiques ne cesse d’augmenter : entre 1998 et 2010, elle est passée de 29 à 36,2 kg poids vif⁹ par habitant et par an. La consommation de viande, elle aussi en pleine expansion, reste largement supérieure à la consommation de produits aquatiques. Entre 1987 et 2007 la consommation mondiale de viande par personne et par an est passée de 32,4 kg à 40,1 kg (FAO 2012).

L’évolution de la consommation de poissons présente un profil différent de celle de la consommation de coquillages, crustacés et céphalopodes. La consommation de poissons (toutes présentations confondues) est passée de 21,3 kg en 1998 à 24,5 kg en 2010, mais diminue depuis 2006. La consommation de coquillage, crustacés et céphalopodes est, elle, en constante augmentation : 7,7 kg en 1998 contre 11,7 kg en 2010 (FranceAgriMer 2011c).

Figure 11 : Evolution de la consommation française de produits de la mer



Source : FranceAgriMer, Bilan de consommation 2010

De 2008 à 2010, la consommation moyenne de produits aquatiques par habitant se décompose de la manière suivante : 58 % de poissons de pêche, 10 % de poissons d’élevage, 14 % de coquillages, crustacés et céphalopodes de pêche et 18 % de coquillages et crustacés d’élevage. Au niveau national, les espèces ayant les consommations apparentes les plus élevées sont le thon (219 920 tonnes), la moule (197 619 tonnes), le saumon (161 568 tonnes), le cabillaud (131 943 tonnes) et la coquille Saint Jacques (127 820 tonnes) selon FranceAgriMer (FranceAgriMer 2011c). Ces cinq espèces dépendent des importations à plus de 50 %. La production française ne couvre que 46 % de la consommation apparente de thon, 38 % dans le

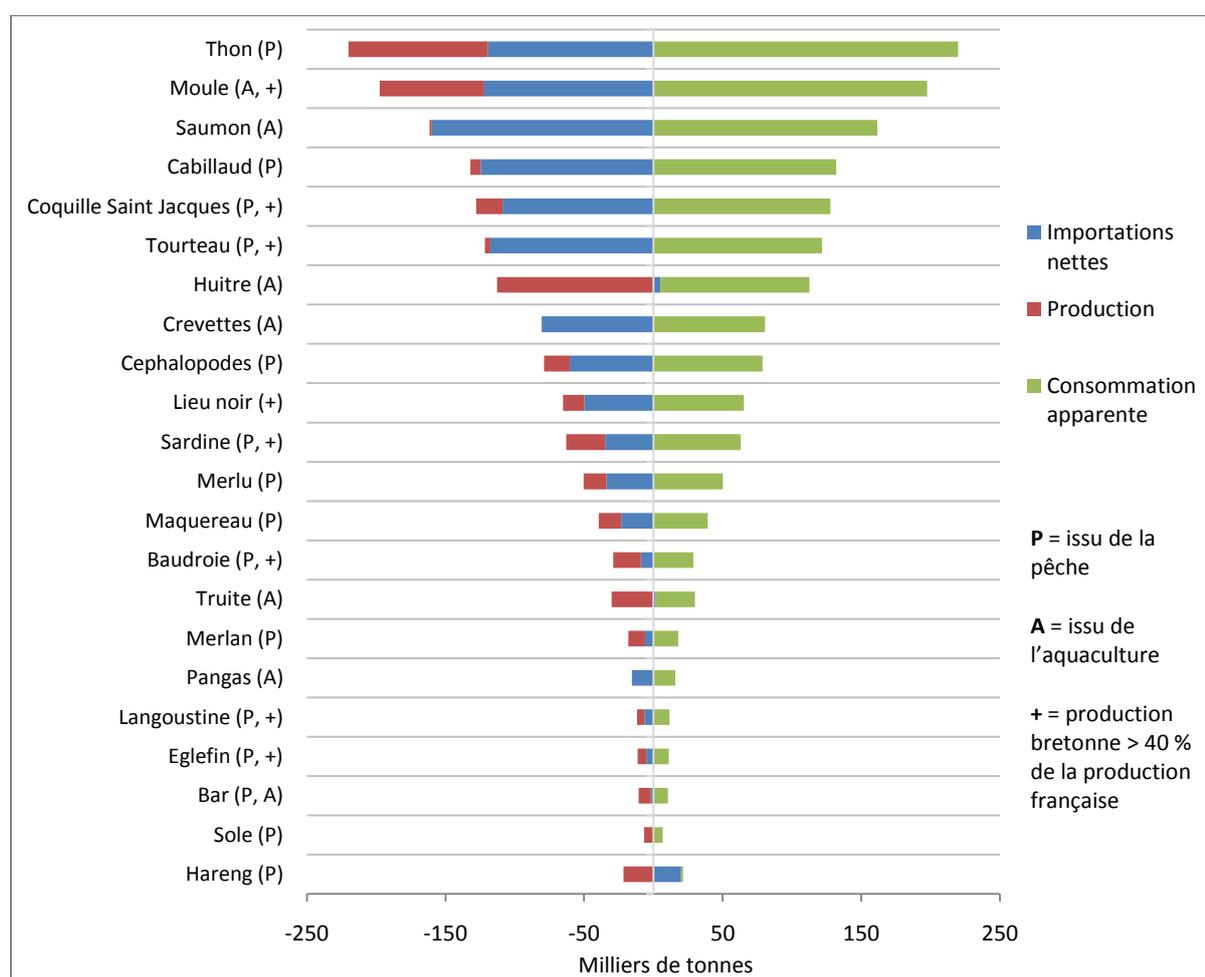
⁸ Consommation apparente = production + importations - exportations

⁹ Les données de consommation sont exprimées en poids vif, c'est-à-dire avant toute transformation du produit. Or, la majorité des produits de la mer est achetée après transformation, qu’il s’agisse d’un filet de poisson frais, de poisson surgelé, de conserve... Un coefficient, spécifique à chaque type de produit, est appliqué afin d’obtenir la quantité de poids vif correspondante.

cas de la moule, 1 % dans celui du saumon, 6 % dans celui du cabillaud et 15 % dans celle de la coquille Saint Jacques. A noter que la production bretonne de coquille Saint Jacques représente 42 % de la production nationale de ce bivalve.

La figure 12 synthétise les bilans d'approvisionnements des 22 espèces les plus consommées en France en 2010 avec leurs principales composantes : production, importations et exportations. Pour estimer la contribution bretonne à l'approvisionnement du marché français, on a couplé les données de la production française aux données des halles à marée bretonnes. Les espèces issues de la pêche sont signalées par la lettre P, et celle issues de l'aquaculture par la lettre A. A noter que la production aquacole du bar s'élève à 52 % et celle de la crevette à 63 %, d'où une notation A, P. Les espèces dont la production bretonne est supérieure à 40 % de la production française sont signalées par une croix (+).

Figure 12 : Marché français des 22 espèces principales en 2010 (poids vif en tonnes)

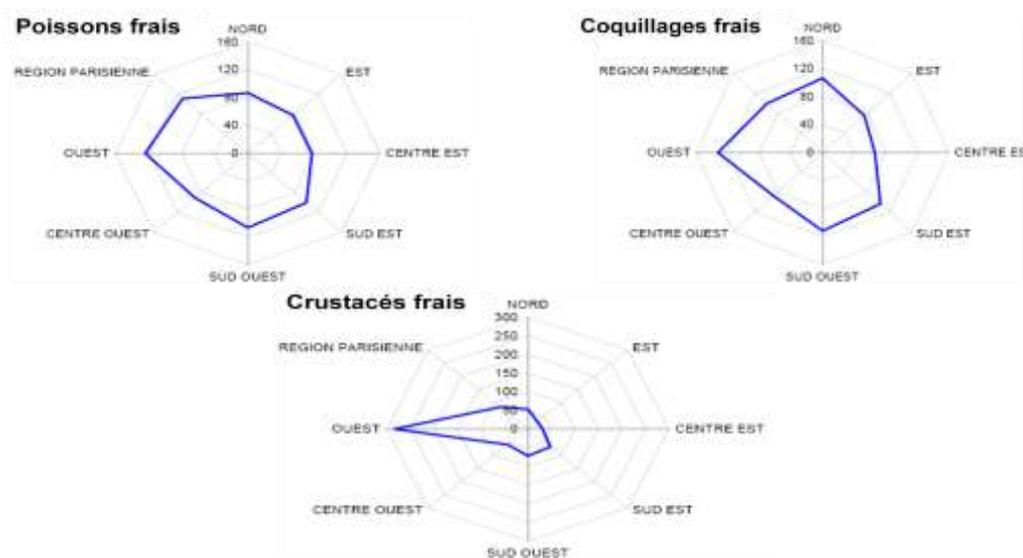


Source : d'après données FranceAgriMer et SIH

La production française est supérieure ou égale à la consommation apparente dans deux cas seulement : l'huître et le hareng. Le marché de l'huître est quasiment autarcique : le bilan des flux d'import-export est faible par rapport à la production qui alimente quasi exclusivement le marché domestique. Le marché du hareng est un cas bien particulier puisque la consommation apparente est très faible par rapport à la production et aux importations. Pour les autres espèces, la France est très dépendante des importations pour approvisionner sa consommation.

Régionalisation de la consommation de produits aquatiques

Les données du panel consommateurs Kantar Worldpanel apportent un second éclairage sur la consommation de produits aquatiques à travers le suivi des achats des ménages français métropolitains pour la consommation à domicile. Le marché suivi recouvre les principaux types de produits aquatiques : poissons frais, coquillages frais, crustacés frais, céphalopodes frais, produits traiteurs réfrigérés, produits surgelés et conserves. Les données du panel peuvent être analysées par grande région de consommation. Il ne s'agit pas des régions administratives mais d'un découpage de la France métropolitaine en huit grandes régions, dont la région Ouest qui regroupe la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, la Bretagne, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes. L'analyse des indices de consommation régionaux montre que les ménages de la région Ouest sont d'une manière générale sur-consommateurs de produits aquatiques frais par rapport à l'ensemble des ménages français. Ils consomment entre 20% et 25% de plus de poissons et coquillages frais, et près de trois fois plus de crustacés frais. On n'observe pas en revanche de régionalisation de la consommation très marquée pour les autres types de produits.



Source : FranceAgriMer, Bilan de Consommation 2010

4. Les autres secteurs

La filière des produits aquatiques ne se résume pas à la pêche et à l'aquaculture. De nombreux secteurs sont liés en amont et en aval. Ce présent rapport étant orienté vers la production et la consommation, seule la partie aval de la filière sera considérée.

Du producteur au consommateur, les circuits sont divers et complexes. Une partie de la production est vendue directement par les entreprises de pêche et d'aquaculture françaises aux consommateurs, mareyeurs, transformateurs. Dans le cas de la pêche, une partie plus importante (60 % de la valeur et 42 % de la quantité totale) est vendue en halles à marée, à destination des entreprises de mareyage et de transformation. Les activités d'achat, de transformation et de conditionnement de matière première, souvent importée par les entreprises de mareyage et de transformation, forment un autre secteur. Les ventes de produits finis par les entreprises de mareyage et de transformation aux opérateurs des circuits de distribution (poissonnerie et GMS) sont le dernier échelon du circuit de commercialisation des produits de la mer.

4.1. Les halles à marée

Les halles à marée sont les lieux de première vente des produits de la pêche, aucune transformation n'y est pratiquée sur la matière première. En France métropolitaine, 40 halles à marées se répartissent le long du littoral. 64 % des navires immatriculés en France y ont déclaré des ventes en 2011. Au total, 192 758 tonnes, soit 567 millions d'euros ont transité dans les halles à marée de France métropolitaine en 2010, avec un prix moyen au kilo de 2,94 € en 2010 (FranceAgriMer 2011a). Les transactions en halles à marée représentent 42 % de la production française totale et 60 % de sa valeur (FranceAgriMer 2012). Le thon, espèce la plus consommée et la plus produite en France (FranceAgriMer 2011c) ne transite pas par les halles à marée.

La Bretagne occupe une place importante dans le secteur des halles à marée. On en recense 15, dont 4 dans les 5 premières halles à marées françaises en termes de valeur. La halle à marée du Guilvinec est la plus importante du pays en termes de valeur des ventes, juste devant celle de Boulogne-sur-Mer (FranceAgriMer 2011a).

Tableau 10 : Ventes annuelles déclarées par halles à marées (5 premières halles à marées et cumul national)

Halle à marée	Quantités vendues (Tonnes)	Valeurs (millions d'€)	Prix moyen (€/kg)
Le Guilvinec	15 762	56 659	3,59
Boulogne-sur-Mer	28 626	56 521	1,97
Lorient	15 824	51 679	3,27
Erquy	10 048	26 624	2,65
Saint Guénolé	13 641	25 322	1,86
Cumul national	192 758	566 793	2,94

Source : FranceAgriMer, Bilan halles à marée 2010

4.2. Le mareyage

Les mareyeurs achètent leur matière première (poissons, crustacés et coquillages) aux enchères en halle à marée ou en direct aux pêcheurs. Les poissons sont achetés entiers ou simplement vidés. Généralement, les mareyeurs pratiquent les opérations de première transformation sur le poisson : nettoyage, vidage, étêtage, filetage, conditionnement et emballage. Ils approvisionnent majoritairement les commerces de gros, de détail et la grande

distribution. En 2009, ce secteur comptait 305 entreprises en France, alors qu'il en comptait 680 en 1989. D'après les données comptables ALTARES qui couvrent la quasi-totalité du secteur (294 des 305 entreprises), le chiffre d'affaires national s'élève à 1,7 milliards d'euros, pour une valeur ajoutée de 237 millions d'euros en 2009. Le secteur employait alors 4 590 salariés ETP (Mongruel, Girard, and Le Moign 2012).

Près d'un tiers des entreprises de mareyage sont localisées en Bretagne. Ces 105 entreprises génèrent un chiffre d'affaires total de 519 millions d'euros (30 % du CA national) pour une valeur ajoutée totale de 82 millions d'euros (35 % de la valeur ajoutée nationale).

4.3. L'industrie de transformation

Le secteur de la transformation des produits de la mer regroupe les entreprises dont l'activité principale est l'élaboration de biens de consommation destinés à la consommation humaine à partir de poissons, crustacés, céphalopodes ou mollusques. Ce secteur ne représente qu'une petite composante de l'industrie agroalimentaire française. On estime qu'en 2007, le secteur de la transformation des produits de la mer représentait 2,3 % du chiffre d'affaires total du secteur agroalimentaire français (Kalaydjian et al. 2010).

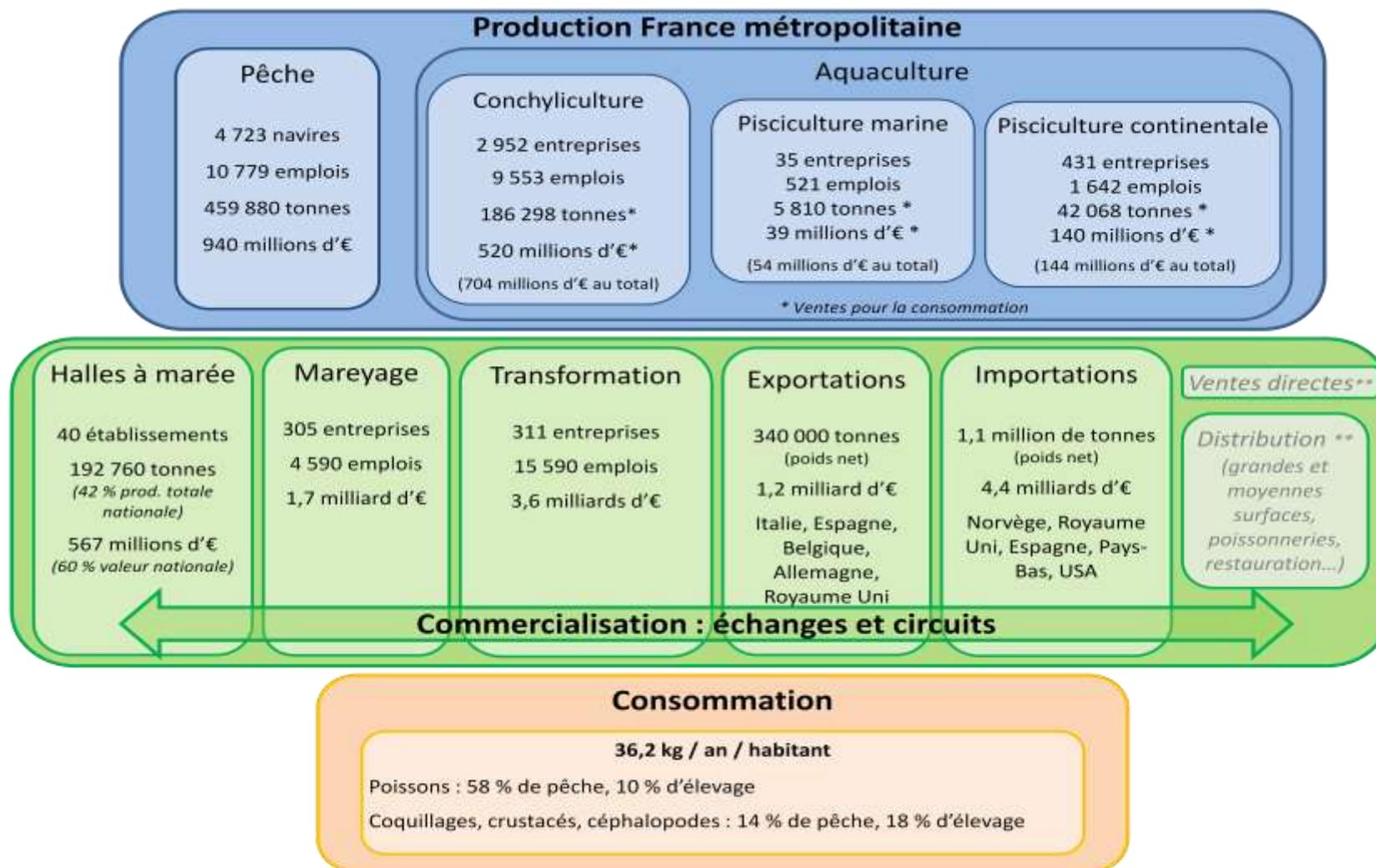
L'étude des achats de produits aquatiques des ménages français met en évidence l'importance du secteur de la transformation en France. Selon Kantar Worldpanel, en 2010, les produits frais ne représentaient que 34 % de la valeur totale des achats de produits aquatiques, le reste étant occupé par les produits traiteurs réfrigérés (31 %), les produits surgelés (22 %) et les conserves (14 %). Depuis 2005, les quantités achetées de produits frais sont en constante diminution, alors que les quantités de produits traiteurs réfrigérés ne cessent d'augmenter. Les achats de conserve et de produits surgelés restent assez stables.

FranceAgriMer collecte les données comptables et financières auprès des entreprises de France métropolitaine et des départements d'outre-mer. En 2009, 311 entreprises ont été recensées. Ces entreprises employaient 15 590 salariés et généraient un chiffre d'affaires total de 3,6 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 808 millions d'euros. En Bretagne, 76 entreprises de transformation des produits de la mer ont été recensées. Ces entreprises génèrent 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires, soit 34 % du chiffre d'affaires national du secteur.

Le secteur de la transformation présente la particularité d'être très concentré, puisqu'en Bretagne par exemple, les cinq premières entreprises génèrent à elles seules 48 % du chiffre d'affaires régional.

La concentration est également observée à l'échelle nationale. Les dix premières entreprises réalisaient 40 % des ventes et employaient 34 % des salariés du secteur en 2007. On peut également parler d'une certaine concentration géographique, puisque la majorité des entreprises étaient situées sur le littoral. La Bretagne, le Nord Pas de Calais, les Pays de la Loire, l'Île de France et l'Aquitaine regroupaient 69 % des entreprises, 76 % des salariés et 76 % du chiffre d'affaires national du secteur (Kalaydjian et al. 2010).

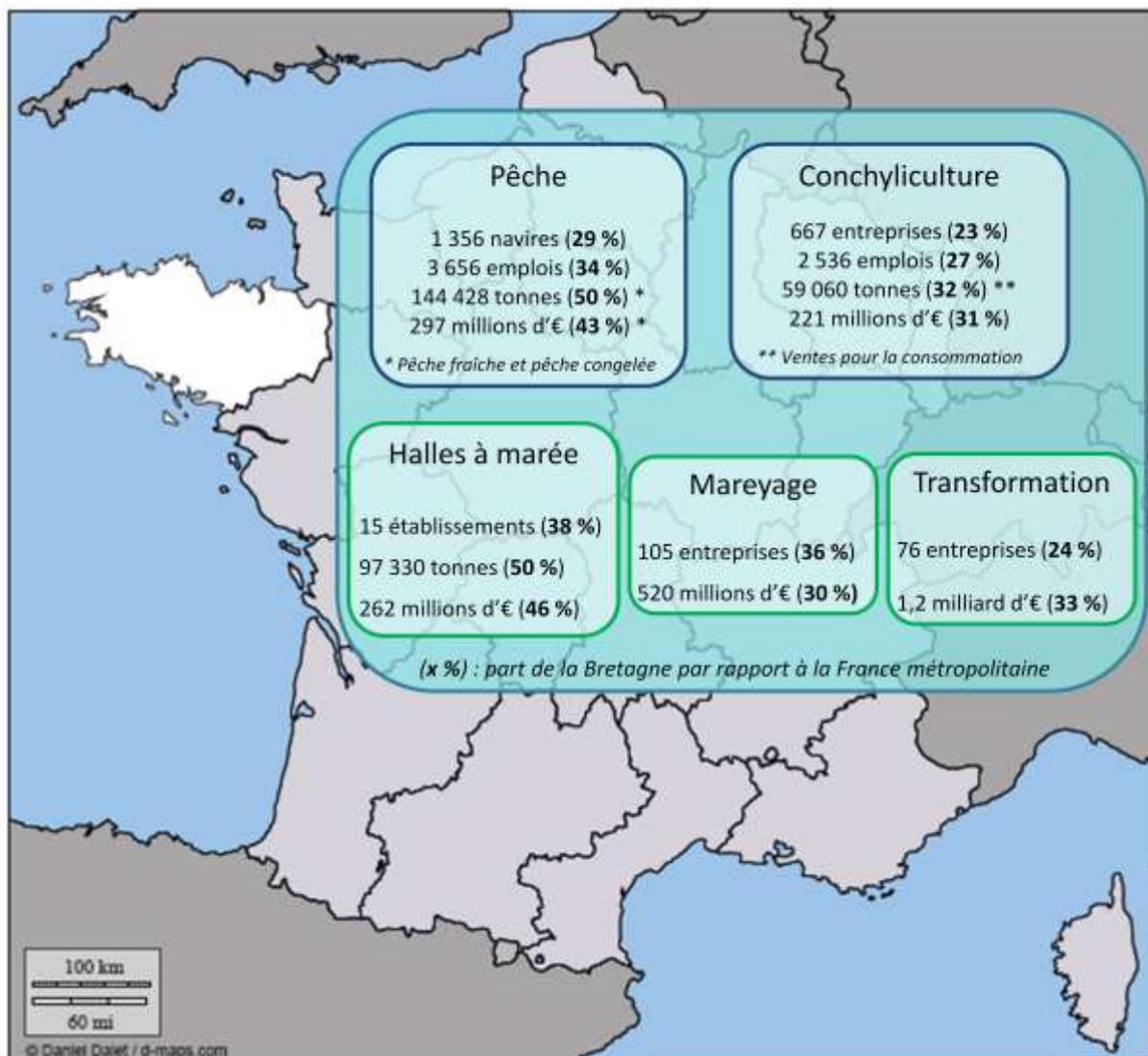
Figure 13 : Synthèse de la filière des produits aquatiques



Données 2010 (2009 pour l'aquaculture) - Sources : SIH, Ifremer, DPAM, FranceAgriMer

** Ces secteurs ne sont pas traités dans ce rapport

Figure 14 : La Bretagne dans la filière des produits aquatiques



Source : SIH – Ifremer, DPMA, FranceAgriMer. Données 2009 (aquaculture) et 2010

C. Enjeux et perspectives

En France, la gestion des secteurs pêche et aquaculture dépend de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA). Sur son site web, la DPMA décrit la pêche maritime, l'aquaculture et la transformation des produits de la mer comme des secteurs qui « appartiennent à la culture et à l'identité maritime de la France » et qui sont « vitaux pour l'économie des littoraux, au cœur d'une politique européenne très intégrée » (www.agriculture.gouv.fr). La DPMA assure le suivi économique et réglementaire de ces secteurs dans le cadre de la Politique commune des pêches (PCP) européenne. L'objectif de cette politique, créée en 1983, est de concilier une bonne gestion des ressources halieutiques avec les impératifs socio-économiques et territoriaux des Etats Membres.

1. Les enjeux du secteur pêche

Si la situation économique du secteur de la pêche a évolué depuis 2008 (Thébaud et al. 2008), le secteur est toujours confronté aux mêmes enjeux : l'adéquation des capacités de production aux stocks disponibles et la dépendance énergétique d'une partie importante de la flotte de pêche dans un contexte de volatilité des prix du gasoil.

1.1. Gestion des stocks

L'encadrement et la gestion des pêches maritimes au niveau français font appel à des acteurs institutionnels et professionnels agissant à différents niveaux (national, régional et local) (Daurès et al. 2012). L'exploitation des ressources halieutiques, en France et partout ailleurs dans le monde, doit concilier des objectifs écologiques, économiques et sociaux. Même si les diagnostics ne sont pas alarmants pour tous les stocks et si certains montrent même des signes de reconstitution, on observe une flagrante réduction de la production de la pêche fraîche et congelée, en quantité et en valeur depuis 2003 (Ifremer et al. 2009).

L'effort de pêche en termes de nombre de navires actifs a diminué ces dernières années, mais l'efficacité accrue des méthodes de pêche a entraîné des situations de surcapacité agissant à la fois sur la ressource (trop de prélèvements par rapport aux capacités reproductives de certaines espèces) et sur les entreprises de pêche elles-mêmes (manque de rentabilité) (Commission Européenne 2009). La capacité de pêche ne se résume pas au nombre de navires en activités : elle regroupe des facteurs techniques et productifs. Les facteurs techniques correspondent aux engins, équipements et à la puissance des navires, alors que les facteurs productifs correspondent au temps de pêche, à la quantité pêchée et au savoir-faire (<http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/encadrementFlotte.pdf>). La prise en compte de tous ces facteurs est nécessaire pour établir un bilan des capacités des flottes de pêches communautaires, et pour les gérer de manière optimale. Ce problème de surcapacité est qualifié de grand problème structurel de la PCP par la Commission européenne (Commission Européenne 2009).

Pour le moment la PCP n'est pas parvenue à endiguer les phénomènes de surexploitation et de surcapacité au niveau européen, d'où la nécessité de cette nouvelle réforme actuellement en cours (http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_fr.htm). La Commission propose de revoir les objectifs de la PCP pour lutter contre la surpêche et aller vers une plus grande durabilité socio-économique et environnementale des pratiques de pêche. Dans ce but, un livre vert a été publié en avril 2009 afin de stimuler le débat public et de recueillir les opinions sur l'avenir de la PCP. Selon la Commission, la nouvelle réforme de la PCP devra être « une véritable mutation permettant de venir à bout des raisons profondes qui sont à l'origine du cercle vicieux dans lequel la pêche européenne est emprisonnée depuis ces dernières décennies ». Le livre vert identifie cinq grands problèmes structurels de la précédente réforme de la PCP, dont la surcapacité de la flotte, et propose un certain nombre d'objectifs et grandes lignes pour la nouvelle réforme.

Les 5 problèmes structurels de la PCP

- . Un problème profondément enraciné de **surcapacité des flottes**
- . Des objectifs stratégiques flous se traduisant par un **manque d'orientations** pour la prise de décision et la mise en œuvre
- . Un mécanisme décisionnel qui encourage une **vision à court terme**
- . Un cadre qui **ne responsabilise pas** suffisamment le secteur
- . Un manque de volonté politique pour faire respecter la réglementation et un **faible respect de cette réglementation** par le secteur

(Commission européenne 2009)

Les objectifs de la réforme de la PCP

- . Des écosystèmes marins **en bonne santé**
- . Un secteur **rentable** et économiquement **indépendant**
- . Approvisionnement du marché européen des produits de la mer par une **pêche et une aquaculture durable**
- . Contribution au **développement des régions côtières**
- . **Dimension extérieure** orientée vers le développement des pays en voie de développement tout en défendant les **intérêts de l'industrie européenne**
- . Politique plus simple et moins coûteuse, avec une plus grande **implication des acteurs** concernés

(Commission européenne 2009)

Les grandes lignes de la réforme

- . Action contre la surpêche et pour une **gestion durable** de la pêche
- . Garantie de la productivité des stocks halieutiques pour **maximiser le rendement** à long terme
- . Plans pluriannuels reposant sur l'**approche écosystémique**
- . Simplification des règles et **décentralisation**
- . Système de **concessions de pêche transférables**
- . Mesures en faveur des **pêcheries artisanales**
- . **Interdiction des rejets**
- . Nouvelles normes de **commercialisation et étiquetage** plus clair
- . Meilleur cadre pour l'**aquaculture**
- . Aide financière de l'UE en faveur **des objectifs de durabilité**
- . **Informations actualisées** sur l'état des ressources marines
- . Responsabilité **internationale**

(Commission européenne 2009)

Un enjeu de taille pour la bonne gouvernance de la future politique commune des pêches réside dans une plus grande responsabilisation et une plus grande implication des professionnels dans les mécanismes de prise de décision (Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche 2010). En cas de dégradation de la ressource, si les pêcheurs sont directement concernés par les désagréments produits (quantités débarquées inférieures, diminution des chiffres d'affaires, augmentation de leurs coûts de production...) ils sont aussi parmi les premiers à pouvoir y remédier.

Enfin, il est aujourd'hui nécessaire de veiller à la cohérence de la PCP avec les autres politiques régissant le milieu marin. La directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) est une directive européenne entrée en vigueur en 2008 et transposée dans le droit français en 2010. Elle fixe les dispositions relatives au milieu marin pour atteindre le bon état écologique d'ici 2020 (<http://wwz.ifremer.fr/dcsmm>).

Objectifs de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)

. Assurer la **protection** et la **conservation** et éviter la détérioration des **écosystèmes marins**.
Là où une forte dégradation aura été observée, le fonctionnement des écosystèmes devra être rétabli à travers la **restauration** des processus et de la structure de la biodiversité

. **Prévenir et éliminer progressivement la pollution**

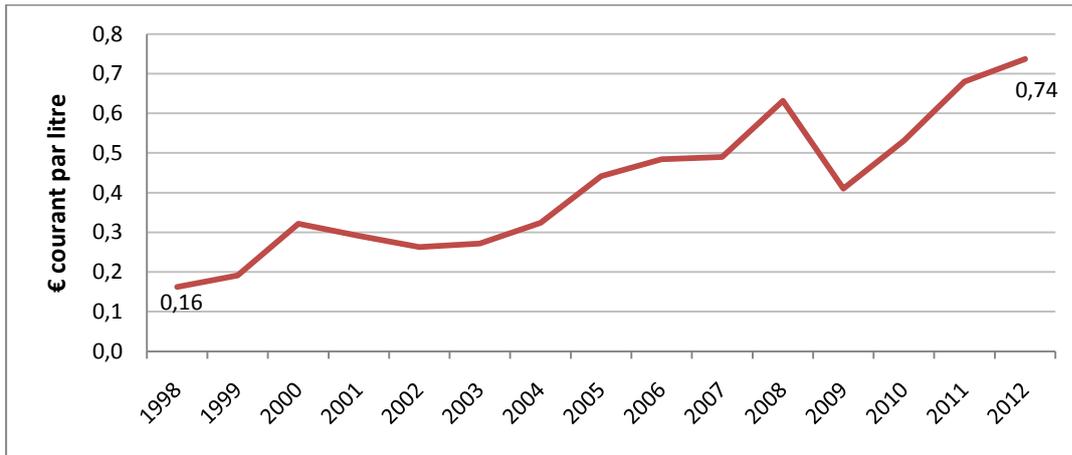
. Maintenir à un niveau qui soit compatible avec la réalisation du **bon état écologique**, la pression des activités humaines (pêche, utilisation de services divers...) sur le milieu marin. Les écosystèmes doivent pouvoir réagir aux divers changements de la nature et des hommes, tout en permettant une **utilisation durable du milieu pour les générations futures** (Politique Commune des Pêches par exemple)

<http://wwz.ifremer.fr/dcsmm/Introduction-a-la-DCSMM>

1.2. La question énergétique

L'évolution de la flotte de pêche nationale montre que les navires, bien que de moins en moins nombreux, sont de plus en plus puissants. Considérant également l'évolution du prix moyen du carburant, on comprend l'enjeu que représente la consommation énergétique des navires de pêche.

Figure 15 : Evolution du prix moyen courant du gasoil (HTT) de 1998 à 2012

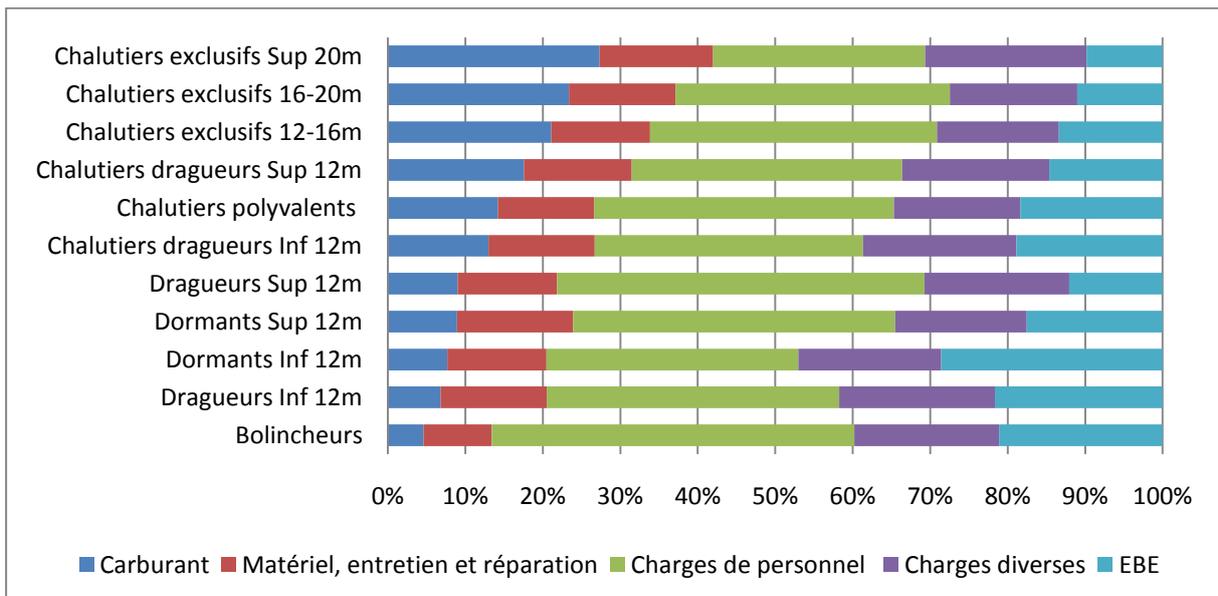


Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Les indicateurs économiques calculés par façade par le SIH (Leblond et al. 2010) donnent une idée de la part du chiffre d'affaires consacrée au carburant pour les différents types d'arts à la pêche (arts trainants comme le chalut et la drague, et arts dormants comme le filet, le casier ou la ligne). Ainsi, sur la façade Atlantique, le carburant correspond environ à 24 % du chiffre d'affaires des navires pratiquant un art traînant mesurant entre 12 et 40 mètres alors qu'il ne représente que 10 % du chiffre d'affaires moyen des navires pratiquant un art dormant de la même classe de longueur.

L'observatoire économique régional des pêches de Bretagne propose une répartition du chiffre d'affaires par flottille par type de dépenses pour un échantillon de navires bretons en 2010 (Meunier, Le Floc'h, and Daurès 2012). Cette répartition met en évidence l'importance du poste de dépense « Carburant », surtout pour les flottilles de chalutiers, dont les effectifs dominent en Bretagne.

Figure 16 : Répartition du chiffre d'affaires des flottilles de l'observatoire breton en 2010



Source : Observatoire économique régional des pêches de Bretagne

Face à l'augmentation de leurs dépenses en carburant, les pêcheurs sont à la recherche de solutions plus économiques. Le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne participe ainsi aux programmes sur les économies de carburant depuis 2006 (www.bretagne-peches.org). Par ailleurs, la diminution de la consommation énergétique des navires fait partie des missions de France Filière Pêche.

*La création de **France Filière Pêche** en 2010 peut être présentée comme une prise de conscience de toute la filière pêche de l'importance d'être connectés du producteur au consommateur, en passant par le distributeur (www.francefilierepeche.fr). Cette association interprofessionnelle, dans laquelle les institutions publiques n'interviennent pas, regroupe les producteurs (à titre individuel mais aussi via les comités régionaux et les OP), les grandes enseignes de la distribution, mais aussi les mareyeurs et poissonniers. Le but est de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et énergétiques à travers l'implication de tous. Les premières mesures concernent les producteurs, avec des aides financières (sur fonds privés) accordées aux producteurs agissant pour réduire leur consommation énergétique. Un second volet concerne la commercialisation, avec la création d'une marque collective, (Pavillon France) permettant aux producteurs de valoriser la production française et au consommateur de connaître la provenance de ses achats (Anon. 2012).*

2. Les enjeux du secteur aquacole

Le secteur aquacole fait face à de nombreux enjeux d'ordre environnementaux, sanitaires ou d'organisation et de suivi de la filière. Comme pour l'état des lieux, nous nous focaliserons sur la conchyliculture, activité largement majoritaire de l'aquaculture marine française.

Les acteurs de la filière conchylicole sont regroupés au sein du comité national de la conchyliculture (CNC). Lieu de concertation, le CNC est l'interlocuteur des pouvoirs publics en ce qui concerne les questions réglementaires, de production et de distribution. Il intervient dans un grand nombre de domaines, de la protection du littoral à la gestion du marché et promotion des produits conchylicoles, en passant par les relations avec la Commission européenne (www.cnc-france.com). Il existe aussi des comités régionaux (CRC). Leurs missions sont voisines de celles du CNC (à l'exception des affaires européennes) tout en prenant en compte les spécificités des différentes régions conchylicoles.

Devant l'importance du secteur ostréicole en France et de ses enjeux actuels, les conseils économiques, sociaux et environnementaux des régions atlantiques (Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes) ont engagé une réflexion commune sur l'avenir de la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française. Le rapport issu de cette réflexion met en évidence les principaux enjeux du secteur (Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux de l'Atlantique 2012). Précédemment, les contributions thématiques élaborées dans le cadre de l'évaluation initiale de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) avaient également été l'occasion de dresser un premier état des lieux de la situation économique et des enjeux liés au secteur aquacole et d'entamer une réflexion sur les coûts de la dégradation liées à l'exploitation des ressources conchylicoles au niveau de différentes sous-régions marines (Girard and Mongruel 2012). Parmi les enjeux importants

pour le secteur conchylicole, nous examinerons plus particulièrement les problèmes liés à la surmortalité des jeunes huîtres et les enjeux environnementaux et sanitaires.

2.1. La surmortalité des jeunes huitres

Depuis 2008, l'ostréiculture fait face à une importante crise due à des surmortalités de naissains d'huîtres sur tout le littoral français. Des épisodes de mortalités de l'huître creuse (*Crassostrea gigas*, espèce la plus répandue en France) ont déjà eu lieu épisodiquement depuis 20 ans, mais le phénomène observé depuis 2008 est d'une ampleur non comparable (<http://agriculture.gouv.fr>). En 2011, les suivis réalisés dans le cadre de l'Observatoire conchylicole Ifremer (http://wwz.ifremer.fr/observatoire_conchylicole) mettent en évidence un taux de mortalité de juvéniles compris entre 44 % et 84 % selon le site retenu.

La surmortalité des juvéniles engendre des conséquences à différents pas de temps.

Dans un premier temps, les entreprises ont dû faire face à une augmentation de leurs coûts de production suite aux rachats de naissains, voire à des changements de pratiques culturales induits par les mortalités de juvéniles (multiplication des collecteurs pour les entreprises disposant de parcs de captage, augmentation des densités d'ensemencement des parcs...). La baisse de la production commercialisée a été plus progressive, compte tenu de la durée d'un cycle d'élevage (3 - 4 ans). Les ventes d'huîtres à la consommation ont enregistré une première diminution de 7 % entre 2009 et 2008, suivie par une chute de 17 % en 2010, soit une baisse totale de 25 % entre 2008 et 2010 (enquête DPMA 2008 et 2009, Agreste 2012). Cette chute de la production française a été compensée d'un point de vue économique par une hausse des prix aux stades de l'élevage et de l'expédition à partir de 2010. Cette compensation n'est pas acquise à plus long terme car le consommateur fixera probablement une limite de prix (Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux de l'Atlantique 2012).

Ensuite, ce sont les emplois qui peuvent être menacés. Entre 2008 et 2010, l'impact de la crise sur les emplois totaux en ETP apparaît encore limité (-3 % d'après les données des enquêtes annuelles DPMA pour la Bretagne). Ce sont les emplois saisonniers qui ont été les plus touchés (-18 % en ETP), alors que les emplois permanents semblaient encore jusqu'en 2010 mieux résister à la crise.

Dès le début des surmortalités de juvéniles, l'Etat a mis en place un plan de soutien de la filière afin d'aider les entreprises ostréicoles à surmonter cette crise et prévenir les cessations d'activité. Des calamités agricoles ont été versées pour indemniser les pertes de naissains et compenser les surcoûts que celles-ci pouvaient occasionner. En parallèle, un plan national de relance de l'ostréiculture a été lancé avec les organismes professionnels, les organismes de recherche et les écloveurs. Ce plan repose à court terme sur un volet de sauvegarde et à moyen terme sur un programme collectif de sélection d'huîtres présentant de meilleures performances de survie, puis de repeuplement dirigé à partir de diploïdes résistantes (http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/plan_de_soutien_ostreiculture.pdf). Le plan national de relance est complété par différentes expérimentations sur l'adaptation des pratiques culturales menées au niveau régional.

2.2. Enjeux environnementaux et sanitaires

Comme le secteur de la pêche, celui de l'aquaculture est entièrement dépendant de son environnement. Les activités aquacoles s'exercent dans un cadre réglementaire strict, au niveau sanitaire et au niveau environnemental.

Les entreprises conchylicoles sont implantées sur le domaine public maritime (DPM) et dépendent donc de l'Etat ou de ses services régionaux. Les concessions conchylicoles sont attribuées aux exploitants selon les conditions définies par le décret n°1349-2009 dernièrement modifié le 29 octobre 2009. L'exploitation conchylicole est par ailleurs réglementée par des schémas de structures départementaux (SDS), issus de la concertation entre différents services de l'Etat, dont les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), et les représentants de la profession. Ces schémas déterminent les espèces élevées, le mode d'exploitation, les densités et les conditions d'élevage. Ils sont actuellement en cours de révision suite à la dernière modification du décret 2009, qui soumet désormais les SDS, en tant qu'outil de planification de la production conchylicole, à étude d'incidence environnementale au titre de Natura 2000 et de la directive 2001/42. La préservation et le développement de territoires conchylicoles sont d'autant plus compliqués que le littoral est déjà régi par de nombreuses politiques (Natura 2000, Aires Marines Protégées, Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schémas de Mise en Valeur de la Mer, Schéma de Cohérence et d'Organisation Territorial...) (<http://www.huitres-de-bretagne.com/ses-enjeux>).

Si un accès pérenne au DPM est une condition nécessaire pour garantir la viabilité économique des entreprises conchylicoles, l'accès à une eau de bonne qualité n'est pas moins vital pour le secteur. L'aquaculture est souvent considérée comme une activité économique « sentinelle », très sensible à la qualité de l'eau et à ses changements (www.cnc-france.com). Les eaux côtières sont dépendantes des bassins versants qui peuvent abriter des activités humaines diverses (urbanisation, agriculture, industrie, tourisme...), c'est pourquoi il est important d'envisager la gestion de l'eau globalement, des bassins versants à la mer, en concertation avec tous les acteurs concernés. Partant de ce principe, plusieurs associations interprofessionnelles, regroupant conchyliculteurs, agriculteurs et pêcheurs ont vu le jour en Bretagne sud (Association Cap 2000) et en Bretagne Nord (Association de Concertation et de Communication Economique de la Terre et de la Mer) (Conseil Régional de Bretagne 2010). Les productions conchylicoles sont quant à elles soumises à des réglementations sanitaires dans le but de protéger la santé des consommateurs. Le règlement (CE) n°854/2004 prévoit un classement des zones de production conchylicoles ainsi qu'un suivi régulier des zones classées par les réseaux d'Ifremer (<http://envlit.ifremer.fr/surveillance/presentation>).

2.3. Autres enjeux

Un autre enjeu d'importance réside dans l'amélioration du suivi statistique de la filière afin de disposer d'indicateurs de données de production à l'échelle régionale. Comme cela a déjà été souligné en début de rapport, les volumes de production et de ventes à la consommation ne coïncident pas au niveau régional, du fait de l'existence de transferts de coquillages entre régions conchylicoles avant la première mise en marché (expédition). Les transferts d'huîtres

creuses de demi-élevage et adultes sans marquage sanitaire de la Bretagne vers la région Poitou-Charente principalement (Girard et al. 2005) réduisent le poids de la Bretagne dans la production nationale. Un suivi des transferts de coquillages aux différents stades d'élevage permettrait de mieux appréhender la réalité de la conchyliculture bretonne et sa contribution à la création de valeur-ajoutée au sein du secteur conchylicole.

Parallèlement, le besoin de mise en place d'un observatoire des productions et des prix et au stade de l'élevage et au stade de l'expédition se fait de plus en plus sentir. En complément de l'enquête Aquaculture de la DPMA qui fournit les statistiques annuelles officielles sur les productions aquacoles et sur la structure du secteur, il convient de mettre en place des outils de suivi plus réactifs, à même d'organiser les marchés et de piloter la filière. Les besoins d'informations portent sur l'état des stocks et des productions en élevage et sur un suivi régulier des prix. Ces différentes informations, sous réserve d'être relayées par une diffusion appropriée, favoriseraient une meilleure transparence et contribueraient à réduire l'asymétrie d'information qui existe aujourd'hui entre les différents acteurs de la filière conchylicole.

3. Les autres secteurs

Mis à part les secteurs « classiques » précédemment présentés, il existe d'autres secteurs liés aux produits aquatiques intéressants à considérer, notamment dans le contexte breton. Les secteurs des co-produits et des algues en sont des exemples.

3.1. Les macro-algues

La majorité de l'offre française en algues provient de la récolte de macro-algues sauvages, et plus particulièrement de la pêche des champs de laminaires, pratiquée essentiellement en Bretagne. D'après les données de la Chambre syndicale des algues et végétaux marins, la pêche produit entre 40 000 et 60 000 tonnes par an, pour un chiffre d'affaires variant de 1,7 à 2,7 millions d'euros (Kalaydjian et al. 2010). La récolte est gérée sous forme de licence par les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins et les directions départementales des territoires de la mer concernés.

La transformation des algues est à destination de la cosmétique, de l'alimentation, et de manière plus marginale de l'agriculture. Cette activité, à fort potentiel de recherche et développement, est concentrée essentiellement en Bretagne. D'après la CCI de Brest, 67 établissements étaient impliqués dans des activités de transformation – commercialisation de produits à base d'algues en 2007, générant 1 635 emplois et un chiffre d'affaires de 424 millions d'euros (Kalaydjian et al. 2010).

La filière des algues est au centre de plusieurs projets de recherche interdisciplinaires. Le projet de recherche européen Netalgae a pour objectif l'identification des bonnes pratiques en matière de gestion des macro-algues, prenant en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux, ainsi que l'élaboration d'un réseau d'acteurs européens visant à faciliter les échanges entre producteurs, industriels et scientifiques européens (www.netalgae.eu/).

Le projet de recherche national Idealg, qui réunit 18 partenaires (scientifiques et industriel), a pour but de diversifier le potentiel valorisable des algues locales et de promouvoir l'accès à la ressource (récolte et culture). Ceci passe par une phase d'étude approfondie des conséquences sur l'environnement, des impacts sociétaux et des retours économiques afin de pouvoir guider au mieux cette filière vers une voie de développement durable (www.idealg.ueb.eu).

3.2. Les co-produits

On considère que la transformation des produits aquatiques engendre en moyenne 50 % de produits non consommés par l'homme (tête, viscères, peau et arête). Ces co-produits présentent des qualités nutritionnelles ainsi que des propriétés dans divers domaines (cosmétique, nutraceutique, agriculture, nutrition animale...). A l'heure actuelle, deux modes de valorisation des co-produits existent : la valorisation de masse, qui permet de traiter des tonnages importants, mais ne génère qu'une faible valeur ajoutée, et la valorisation de niche, qui ne permet de traiter que de faibles tonnages, mais génère une forte valeur ajoutée. La valorisation de masse correspond à la fabrication d'huiles et de farines de poissons, destinées à l'alimentation animale et à la fabrication de hachis pour animaux de compagnie. Elle représente plus de 90 % des quantités de sous-produits valorisés. La valorisation de niche correspond à l'élaboration de produits pharmaceutiques, cosmétiques... Elle représente 4 % des sous-produits valorisés (Le Floc'h et al. 2011). Une meilleure gestion, une meilleure valorisation, ainsi que l'anticipation des changements du secteur des produits de la mer (baisse de la ressource, évolution de la législation, attente des consommateurs...) sont des enjeux d'importance pour le secteur des co-produits. Plusieurs projets de recherche ont récemment traité de cette problématique (projet européen Biotecmar, projet national PSDR-GO Gestion durable). Ce secteur, encore peu développé, pourrait constituer une nouvelle source de valeur ajoutée et nourrir des pistes de réflexion pour la gestion des stocks, surtout avec la politique de réduction des rejets à la pêche, engagée par la commission européenne, en toile de fond.

3.3. Les autres pistes de valorisation

Il existe d'autres pistes pour pérenniser les activités de pêche et de conchyliculture dans la zone côtière. La diversification des activités de pêche et de conchyliculture est définie comme « la pratique d'activités complémentaires à la production, en lien avec le produit, le métier ou la structure d'exploitation » (Lesueur et al. 2010). Plusieurs types d'activités peuvent ainsi être pratiqués par les pêcheurs et conchyliculteurs : activités touristiques (hébergement, embarquement, visite d'ateliers conchylicoles...), participation à des travaux scientifiques, participation à des fêtes maritimes... La pratique de telles activités en complément de la pêche ou conchyliculture représente un élément de solution extérieure aux problèmes du secteur. Ces activités engendrent un revenu complémentaire qui peut permettre dans certains cas d'assurer la pérennité des entreprises concernées. Cette diversification peut permettre également aux pêcheurs et conchyliculteurs de se positionner en tant qu'acteurs du territoire.

D. Références

Références bibliographiques

- AFP. 2012a. “Plus Rien Sur Les Étals Lundi Si on Ne Consommait Que Des Poissons Français.”
- . 2012b. “Pêche : ‘Pas D’absence Prématurée De Poisson Français Sur Les Étals’ (pêcheurs).”
- Agreste. 2012. *L’agriculture, La Forêt Et Les Industries Agroalimentaires*. GraphAgri France. Ministère de l’agriculture de l’agroalimentaire et de la forêt. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/publications/graphagri/article/graphagri-france-2012>.
- Commission Européenne. 2009. “Livre Vert. Réforme De La Politique Commune De La Pêche.” <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0163:FIN:FR:PDF>.
- . 2012. *La Politique Commune De La Pêche En Chiffres. Données Statistiques De Base. Edition 2012*. Commission européenne. http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/publications/pcp_fr.pdf.
- Conseil Régional de Bretagne. 2010. “Situation De La Filière Ostréicole Bretonne. Etat Des Lieux Et Enjeux, Plan De Relance Régional Et Perspectives De Sortie De Crise.” <http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2010-10/ostrei.pdf>.
- Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux de l’Atlantique. 2012. *Quel Avenir Pour La Filière Ostréicole Dans Les Régions De La Façade Atlantique Française ?* http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2012-04/rapport-ostreiculture_definitif.pdf.
- Daurès, F., C. Vignot, C. Jacob, Y. Desbois, C. Le Grand, S. Leonardi, O. Guyader, et al. 2012. “Analyse économique et sociale de l’utilisation de nos eaux marines : Pêche professionnelle. Sous-région Golfe de Gascogne. Contributions thématiques - Evaluation initiale DCSMM.” <http://wwz.ifremer.fr/dcsmm/Le-Plan-d-Action-pour-le-Milieu-Marin/Evaluation-initiale/Contributions-thematiques>.
- European Commission, Joint Research Centre, and Institute for the Protection and Security of the Citizen. 2011. *Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries. 2011 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet (STECF - 11 - 16)*. http://stecf.jrc.ec.europa.eu/documents/43805/256769/11-11_STECF+11-16+-+2011+AER+on+the+EU+fishing+fleet_JRC67866.pdf.
- FAO. 2010. *La Situation Mondiale Des Pêches Et De L’aquaculture*. Rome: FAO. <http://www.fao.org/docrep/013/i1820f/i1820f.pdf>.
- . 2012. *La Situation Mondiale Des Pêches Et De L’aquaculture*. Rome: FAO. <http://www.fao.org/docrep/016/i2727f/i2727f.pdf>.
- Le Floc’h, P., P. Bourseau, F. Daurès, F. Guérard, L. Le Grel, M. Meunier, and M. Tuncel. 2011. *Valorisation Des Sous-produits De La Mer Et Enjeux Territoriaux*. Les Focus PSDR 3. Projet PSDR Grand Ouest. <http://www4.inra.fr/psdrgo/Les-projets/GESTION-DURABLE/Focus-et-plaquettes-GESTION-DURABLE>.
- FranceAgriMer. 2011a. *Données De Ventes Déclarées En Halles à Marée. Données Statistiques 2010*. FranceAgriMer.
- . 2011b. *Commerce Extérieur Des Produits De La Pêche Et Aquaculture. Données Statistiques 2010*. FranceAgriMer.
- . 2011c. *Consommation Des Produits De La Pêche Et De L’aquaculture. Données Statistiques 2010*. FranceAgriMer.

- . 2012. *Les Filières Pêche Et Aquaculture En France : Chiffres Clés. Edition 2012*. Les Cahiers De FranceAgriMer. FranceAgriMer. <http://www.franceagrimer.fr/content/download/15860/119148/file/Chiffres-clés-pêche2012.pdf>.
- Girard, S. 2012. “Analyse Économique Et Sociale De L’utilisation De Nos Eaux Marines : Aquaculture. Sous-région Golfe De Gascogne. Contributions Thématiques - Evaluation Initiale DCSMM.” <http://wwz.ifremer.fr/dcsmm/Le-Plan-d-Action-pour-le-Milieu-Marin/Evaluation-initiale/Contributions-thematiques>.
- Girard, S., and R. Mongruel. 2012. “Analyse Économique Et Sociale Des Coûts Liés à La Dégénération Des Ressources Biologiques Exploitées : Cas Des Ressources Conchyliques. Sous-région Golfe De Gascogne. Contributions Thématiques - Evaluation Initiale DCSMM.” <http://wwz.ifremer.fr/dcsmm/Le-Plan-d-Action-pour-le-Milieu-Marin/Evaluation-initiale/Contributions-thematiques>.
- Girard, S., J.A. Perez Agundez, L. Miossec, and N. Czerwinski. 2005. *Recensement De La Conchyliculture 2001*. Agreste Cahiers Conchyliculture. Publication Issue D’une Collaboration Entre Le SCEES, La DPMA Et L’IFREMER.
- Ifremer, IRD, MNHN, and FranceAgriMer. 2009. “Etat Du Secteur Des Pêches Françaises. Document Préparatoire Des Assises De La Pêche.”
- Kalaydjian, R., F. Daurès, S. Girard, S. VanIseghem, H. Levrel, and R. Mongruel. 2010. *Données Économiques Maritimes Françaises 2009*. Ifremer. http://www.umr-amure.fr/pg_observation_donnees.php.
- Leblond, E., F. Daurès, P. Berthou, C. Merrien, M. Pitel-Roudaut, C. Brigaudeau, S. Demaneche, et al. 2010. *Synthèse Des Flottes De Pêche 2008. Flotte Mer Du Nord - Manche - Atlantique, Flotte De Méditerranée*. Ifremer - Système d’informations halieutiques. <http://sih.ifremer.fr/Publications/Syntheses/Synthese-des-flottes-de-peche/2008>.
- Leblond, E., F. Daurès, P. Berthou, C. Merrien, M. Pitel-Roudaut, C. Macher, S. Demaneche, et al. 2012. *Synthèse Des Flottes De Pêche 2010. Flotte Mer Du Nord - Manche - Atlantique, Flotte De Méditerranée*. Ifremer - Système d’informations halieutiques. <http://sih.ifremer.fr/Publications/Syntheses/Synthese-des-flottes-de-peche/2010>.
- Leblond, E., F. Daurès, C. Merrien, S. Demaneche, S. Le Blond, and P. Berthou. 2012. *Activité 2010 Des Navires De Pêche De La Région Bretagne*. Ifremer - Système d’informations halieutiques. <http://sih.ifremer.fr/Publications/Syntheses/Synthese-par-quartier-region-et-facade/Mer-du-Nord-Manche-Atlantique/2010/Bretagne>.
- Lesueur, M., L.M. Hénichart, T. Besse, J.P. Boude, G. Folliard, V. Merrien, and C. Ropars. 2010. *Guide - Diversification Des Activités De Pêche Et De Conchyliculture En Bretagne*. Cellule Etude et Transfert du Pôle Halieutique, AGROCAMPUS OUEST. <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/pdf/504.pdf>.
- Meunier, M., P. Le Floc’h, and F. Daurès. 2012. *Observatoire Économique Régional Des Pêches De Bretagne. Résultats Des Flottes Artisanales 2010*. http://www.umr-amure.fr/pg_observation_donnees.php.
- Ministère de l’alimentation, de l’agriculture et de la pêche. 2010. “Mémoire Français Relatif à La Réforme De La Politique Commune De La Pêche.” http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memorandum-peche_versionfinale.pdf.
- Miossec, D., E. Leblond, N. Caroff, H. Barone, F. Daurès, C. Merrien, F. Garren, S. Demaneche, S. Le Blond, and P. Berthou. 2012. *Activité 2010 Des Navires De Pêche De La Région Nord Bretagne*. Ifremer - Système d’informations halieutiques. <http://sih.ifremer.fr/Publications/Syntheses/Synthese-par-quartier-region-et-facade/Mer-du-Nord-Manche-Atlantique/2010/Bretagne>.

- Mongruel, R., S. Girard, and I. Le Moign. 2012. “Analyse Économique Et Sociale De L’utilisation De Nos Eaux Marines : Commercialisation Et Transformation Des Produits De La Mer. Sous-région Golfe De Gascogne. Contributions Thématiques - Evaluation Initiale DCSMM.” <http://wwz.ifremer.fr/dcsmm/Le-Plan-d-Action-pour-le-Milieu-Marin/Evaluation-initiale/Contributions-thematiques>.
- NEF, and Ocean2012. 2012. *Fish Dependence - 2012 Update. The Increasing Reliance of the EU on Fish from Elsewhere*.
- Raguénes, P., L. Bouché, E. Leblond, F. Daurès, H. Barone, L. Pennors, C. Merrien, S. Demaneche, S. Le Blond, and P. Berthou. 2012. *Activité 2010 Des Navires De Pêche De La Région Sud Bretagne*. Ifremer - Système d’informations halieutiques. <http://sih.ifremer.fr/Publications/Syntheses/Synthese-par-quartier-region-et-facade/Mer-du-Nord-Manche-Atlantique/2010/Bretagne>.
- Talidec, C., F. Daurès, E. Leblond, P. Berthou, O. Guyader, O. Thébaud, I. Péronnet, et al. 2005. *Scénarios D’aménagement Des Activités De Pêche Dans La Bande Côtière; Rapport D’activité Année 2004*. Ifremer, UBO - CEDEM, Agrocampus Rennes.
- Thébaud, O., F. Daurès, S. Girard, O. Guyader, P. Le Floc’h, B. Le Gallic, and R. Mongruel. 2008. *Données Récentes Sur La Situation Économique Du Secteur De La Pêche En France*. UMR AMURE.
- Troadec, J.P., and J. Boncoeur. 2003. “La Régulation De L’accès.” In *Exploitation Et Surexploitation Des Ressources Halieutiques*, 355–394. Laubier L. (Ed.). Académie Des Sciences RST N°17 décembre 2003. Paris: Editions Lavoisier.

Références numériques

http://ec.europa.eu/fisheries/index_fr.htm : Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission Européenne

<http://agriculture.gouv.fr/peche-aquaculture> : Direction des pêches maritimes et de l’aquaculture

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/> : Ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie

<http://sih.ifremer.fr/> : Système d’informations halieutiques (SIH), Ifremer

<http://wwz.ifremer.fr/dcsmm> : Directive cadre stratégie pour le milieu marin au niveau national, contributions Ifremer

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture> : Etablissement national des produits de l’agriculture et de la mer

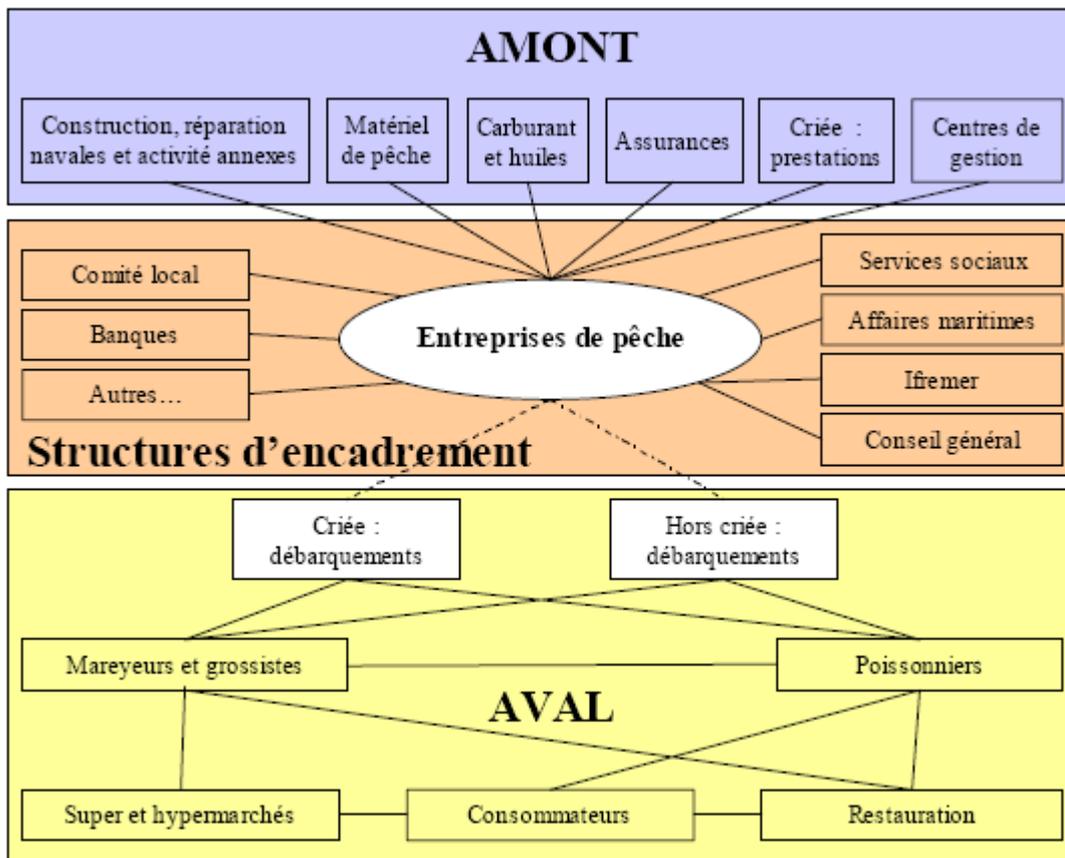
<http://www.comite-peches.fr/site/index.php> : Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

<http://www.bretagne-peches.org/> : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

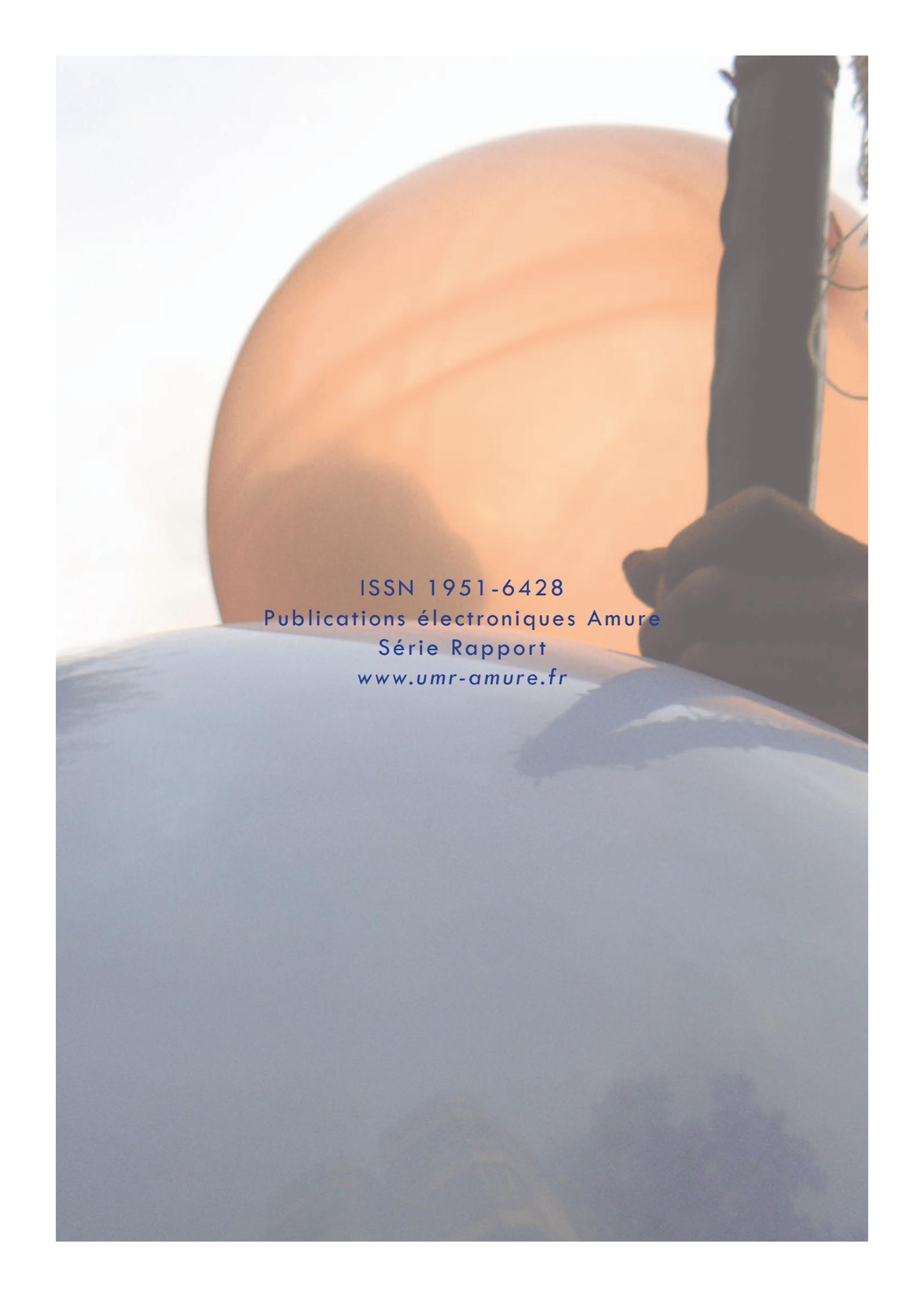
<http://www.cnc-france.com/> : Comité national de la conchyliculture

<http://www.huitres-de-bretagne.com/> : Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud

Annexe A : Le secteur pêche



Source : (Talidec et al. 2005)

A photograph of a hand holding a pen over a blue surface, with a large orange sun in the background. The scene is captured in a low-angle shot, emphasizing the scale of the sun. The hand and pen are in the foreground, slightly out of focus, while the sun dominates the upper half of the frame. The blue surface below the pen is also slightly out of focus, creating a sense of depth.

ISSN 1951-6428
Publications électroniques Amure
Série Rapport
www.umr-amure.fr